

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2011**

## CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

### 1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal (M.FLEURY GOBERT)

**M. LE MAIRE.-** Mesdames et messieurs, nous ouvrons ce conseil municipal ; c'est avec beaucoup de plaisir que j'accueille Monsieur Jean FLEURY GOBERT qui a déjà exercé des fonctions de conseiller municipal dans cette ville ; cette installation est la conséquence du courrier envoyé par Madame Frédérique YONNET en date du 24 mai 2011 et de sa volonté de démissionner du conseil municipal conformément au code électoral. J'ai invité Monsieur Jean FLEURY GOBERT à la remplacer.

Je déclare donc Monsieur FLEURY GOBERT installé dans ses fonctions de conseiller municipal de la ville de Château-Thierry. Cette installation fera l'objet d'un procès-verbal, qui devra être signé par tous les conseillers municipaux présents.

Bienvenue donc à Monsieur Jean FLEURY GOBERT. Il a déjà eu l'occasion de siéger ici pendant tout un mandat avec Monsieur ROSSI, je ne doute pas qu'il sera attentif et fera preuve de tolérance, au-delà des convictions qui nous séparent, en l'accueillant, à cette volonté de participer aux travaux municipaux.

Je ne peux pas non plus ne pas rappeler l'action de Madame YONNET, même si nous ne partageons pas les mêmes convictions; chacun le sait, Madame YONNET, très engagée, a quitté ses fonctions, d'abord pour des raisons professionnelles, car elle a été appelée à des responsabilités dans un département assez lointain d'ici ; je veux saluer son panache, qu'elle a manifesté à plusieurs occasions ici, que cela soit pour les subventions dans le domaine des clubs de foot, elle en avait fait un domaine d'identification, mais au-delà de cet aspect, son franc parler, ses convictions très fortes l'ont amenée à prendre des positions claires, nettes, précises, dans la lutte contre l'extrême droite et le Front national ; ici, je me souviens qu'elle a été particulièrement attentive et au-delà des positions partisans, a soutenu des projets qui faisaient l'objet de polémiques ; je me souviens de ses positions sur l'unité Alzheimer, dont on reparlera tout à l'heure et même sur l'aménagement du centre ville.

Je voulais le dire en hommage à Madame YONNET qui nous a quittés, je veux la saluer et lui dire bonne chance dans les actions qu'elle va mener dans l'Indre et Loire.

Je ne doute pas que Monsieur FLEURY GOBERT, que l'on connaît bien sur la ville, saura partager cet esprit de tolérance, d'engagement et aussi de tolérance ; merci à Madame YONNET et bienvenue à Jean FLEURY GOBERT.

**M. FLEURY GOBERT.-** Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier pour les propos que vous venez de tenir à mon égard et surtout à l'égard de Frédérique YONNET.

Comme vous l'avez rappelé, j'ai déjà siégé dans cette assemblée sous André ROSSI ; je peux dire que je considère André ROSSI comme étant mon professeur en politique.

Frédérique YONNET, vous l'avez dit, avait travaillé ici avec beaucoup d'intelligence, de volontarisme, et une très grande ouverture d'esprit ; je vous remercie de l'avoir souligné ; c'est une qualité relativement rare parmi les gens qui représentent la politique dans ce pays.

Je tiens à vous préciser que je m'inscris dans la continuité de l'action qu'elle avait commencé à mener, c'est-à-dire dans le cadre d'une opposition constructive, telle que celle qu'elle menait, et de défendre particulièrement une politique volontariste d'investissement, de développement économique et d'épanouissement éducatif et culturel.

J'ai parfaitement conscience que la Droite Unie, dans cette assemblée, joue un rôle très modeste, mais ce rôle modeste ne nous empêche pas d'être attentifs et vigilants sur les engagements que prend ce conseil et en particulier, je veillerai particulièrement sur une juste utilisation des deniers publics.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons maintenant procéder à l'appel des conseillers municipaux.

*(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)*

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. BOUTELEUX)

Félix BOKASSIA (absent, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM (absente, pouvoir à M. PINTELON)

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT (absent, pouvoir à Mme BONNEAU)

Marie-Jeanne FERRAND

Monique VANDENBERGHE

Claude FILLION

Omar FENARDJI

Dominique JOURDAIN

Eric BREME

Danielle BOUVIER

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI (absent, pouvoir à M. JOURDAIN)

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN (absent, pouvoir à M. FLEURY-GOBERT)

**M. LE MAIRE.-** Je propose Frédéric BARDOUX au poste de secrétaire de séance.

**(Aucune intervention)**

**M. JOURDAIN.-** Sur le conseil, je veux saluer l'arrivée de Monsieur FLEURY GOBERT parmi nous ; je m'étonne de l'absence depuis deux ans de Mademoiselle LECLERCQ, qui pourtant est élue ; est-elle indisponible ? A-t-elle quitté la région ? Qu'est-ce qui justifie qu'elle soit constamment absente ?

**M. LE MAIRE.-** Ce sont des raisons professionnelles, familiales, qui font qu'Elodie LECLERCQ, qui est toujours sur le territoire, ne peut être présente ; sa mère pourrait le dire ; je vous remercie de prendre soin d'Elodie LECLERCQ, nous lui transmettons votre sollicitude.

**M. TURPIN.-** Je vous ai fait un courrier voici une quinzaine de jours concernant le problème de la société d'exploitation des aigles de Château-Thierry et je vous avais demandé de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Je constate qu'à l'ordre du jour, il ne sera traité qu'en questions diverses ; je le regrette, car c'est un sujet important ; il y a des fonds publics, pas seulement de la ville, ce sont des fonds publics des habitants, leur impôts ; c'est un engagement emblématique de la ville, cela fait partie des éléments que vous avez mis en avant en matière de politique touristique et économique.

J'ai dit dans ce courrier qu'il était nécessaire et important que l'on ait des informations chiffrées, précises, concises ; cela ne veut pas dire que cela doit être un débat, ni de viser tel ou tel, le problème n'est pas là ; il faut que l'on ait des réponses aux questions que l'on se pose et j'aurais aimé que dans les éléments présentés au conseil municipal, l'on puisse avoir un document comme cela se fait pour les autres questions traitées.

Je le regrette ; j'espère que cela ne veut pas dire que vous allez éluder les questions et j'aurais aimé que l'on pose les éléments sans pour autant avoir une polémique à ce sujet ; c'est important, l'avenir de cette société est important ; vous avez probablement des informations à nous donner que l'on n'a pas ; je suis un peu déçu du fait qu'une demande de conseiller municipal faite en temps et heure soit traitée en questions diverses.

**M. LE MAIRE.-** Avant d'apporter quelques éléments en réponse à votre interpellation, je vais reprendre le cours du conseil municipal.

Je voudrais rendre hommage à deux de nos collaborateurs qui ont disparu ces derniers temps ; c'est une tradition et une volonté personnelle et collective que le groupe a initiée depuis trois ans, de manifester du respect et de la reconnaissance vis-à-vis de nos collaborateurs, ce n'est pas seulement un discours, surtout quand ils sont disparus.

Je souhaiterais qu'en début de conseil, nous puissions nous souvenir de Jeannine MARCHAND, qui a travaillé comme ATSEM et comme femme de service dans l'école des Chesneaux ; Laurette ALEXANDRE, sa fille, nous rappelait quel était son engagement auprès des enfants et aussi dans cette volonté de servir la ville, son territoire ; Madame MARCHAND nous a quittés voici quelques jours, et je souhaite que l'on puisse se rappeler son engagement au sein de cette collectivité.

Nous l'avons fait collectivement et nous étions très nombreux, à l'hommage public rendu à Pierre TANGUY sur le vieux château, mercredi dernier, qui nous a quittés trop rapidement ; d'ailleurs, certains disaient de cet homme qu'il était l'aigle du vieux château tellement son engagement était fort au sein de ce site, un engagement actif, une personnalité attachante, très ouverte, un état d'esprit où il avait balayé loin de lui tout aspect de violence verbale, faite d'écoute et de tolérance ; c'est donc le premier collaborateur qui nous quitte alors que je suis Maire de cette ville ; nous avons décidé de lui rendre hommage de plusieurs façons, ce soir, comme pour l'ensemble des acteurs qui ont servi la ville de Château-Thierry, mais également sur le site de la ville, et prochainement dans le Journal « à Château-Thierry ».

En hommage à Madame MARCHAND et Monsieur Pierre TANGUY, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence

***La salle, debout, observe une minute de silence.***

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie.

Je vous demande maintenant d'accepter des modifications à l'ordre du jour et l'autorisation d'y ajouter six dossiers, concernant :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, avec la suppression de l'exonération des constructions nouvelles,
- la taxe d'habitation avec un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, cette décision devant être prise avant le premier octobre ;
- le fonds départemental de solidarité, une demande de subvention suite aux dégâts provoqués par un orage,
- une motion refusant toute participation financière à l'établissement public territorial des grands lacs de Seine,
- une subvention exceptionnelle en faveur de la population de la Corne de l'Afrique
- une subvention exceptionnelle aux clubs sportifs.

Avez-vous des remarques ?

***(Aucune intervention)***

Merci d'accepter ces modifications.

## **2 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2011.**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des remarques ?

***(Aucune intervention)***

Je considère le compte rendu comme approuvé.

### **3 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.**

#### **A – Mise à disposition de locaux à l'association « Aisne Jalmalv en Omois »**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

#### **B – Mise à disposition de locaux à l'association Photo-Club Arc-En-Ciel.**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

#### **C – Mise à disposition de terrains aux sociétés GTIE et SASVM.**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

#### **D – Bail commercial avec la SARL « Au bonheur de la faim ».**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

#### **E – Acceptation de dons.**

**M. LE MAIRE.-** C'est l'acceptation des dons des œuvres d'Achille JACOPIN ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

C'est également l'acceptation d'un don de 500 € par la SARL « Pompes Funèbres de Château Thierry » dans le cadre d'une participation au catalogue de Jacopin de l'exposition au Silo ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

#### **F – Action en justice devant le Tribunal Administratif d'Amiens.**

**M. LE MAIRE.-** Cela concerne la requête présentée par Madame SANCHEZ pour confier la défense et la représentation des intérêts de la ville à Monsieur PHELIP, avocat au barreau de Paris ; avez-vous des questions ?

**MME BOUVIER.-** Je souhaiterais des explications sur cette requête présentée par Madame SANCHEZ.

**M. LE MAIRE.-** La ville a exercé en mars 2008 un droit de préemption sur des immeubles appartenant à Madame SANCHEZ situés dans le quartier de l'Île, la ville ayant renoncé à sa préemption des biens, Madame SANCHEZ estime avoir subi un préjudice et a saisi le Tribunal Administratif ; ce dossier est pris en charge par l'assureur de la ville ; voulez-vous d'autres renseignements ?

**MME BOUVIER.-** Merci bien.

#### **G – Tarifs municipaux.**

**M. LE MAIRE.-** Il s'agit de fixer à 8 € le tarif des emplacements pour les participants au marché de l'art qui a eu lieu sur la promenade Jean NAUDIN.

Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

## **H – Marchés publics – procédure adaptée.**

**M. LE MAIRE.-** Nous en avons plusieurs : un aménagement d'une friche industrielle au centre technique municipal, il s'agit de confier au groupement de personnes François VERLE architecte et bureau d'étude BâtiTECH la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des Ateliers chez Rotosac. Avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture et produits d'entretien, c'est la société ECOLAB pour des montants d'une fourchette entre 2.500 et 10.000 € HT ; avez-vous des remarques ?

**(Aucune intervention)**

Concernant un avenant pour la restructuration du marché couvert, avec plusieurs entreprises ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Les locaux de la Rotonde, c'est la dévolution des marchés aux entreprises GANFORNINA, DAVESNES, ROQUIGNY, Menuiserie Charpente du VILLON, HERBILLON, MILLET, avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

L'aménagement d'un bassin de rétention rue des Praillons, avec l'entreprise RVM ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Un marché pour la dépigeonnisation des bâtiments pour la ville de Château-Thierry avec la société AVIPUR, pour une fourchette entre 4.500 et 28.000 € ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Même chose pour l'église Saint Crépin ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Un marché avec la société BRICOPOSE concernant la pose de fenêtres à l'école des Filoirs ; pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Acquisition d'un véhicule utilitaire de transport de personnes avec Le Grand Garage de l'Avenue. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Entretien, vérification et remplacement des extincteurs, et système de désenfumage de la commune, société SIFRRAP, fourchette comprise entre 3.000 et 12.000 € ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Des marchés concernant les grosses réparations scolaires pour le programme 2011, sur l'école des Chesneaux entre autres ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture bois et dérivés menuiserie avec la société PANOFRANCE, à Crouy, entre 5.000 et 20.000 € ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture de maçonnerie, couverture, voirie avec l'entreprise GEDIMAT à Brasles, fourchette entre 25.000 et 60.000 €. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Prestation d'entretien du linge pour la ville de Château-Thierry avec la société ESAT de Chierry, avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Fourniture de matériel électrique avec la société SANELEC, pour les câbles et conduits, et pour l'appareillage et divers matériels ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Achat de 8 tableaux blancs interactifs pour nos écoles primaires, avec la société TOTAL RECOVER à Marigny en Orxois pour un montant de 27.000 €. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Un avenant concernant les travaux rue de la Prairie pour un montant de 11.361,60 € ; pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Acquisition de matériels d'entretien des sols avec plusieurs sociétés ; pas de question ?

**(Aucune intervention)**

Fournitures scolaires, livres et matériel éducatif, avec les Papeteries La Victoire et PICHON, et la Librairie Toute la Presse ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Rénovation et transformation du relais du vieux château avec plusieurs entreprises, montant de 450.000 € ; avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Il y a peut-être une erreur sur le document que j'ai reçu, car c'est 392.000 € en tout ; c'est le lot un qui pose question : 179.500 €, entreprise GANFORNINA ; pour moi, rénovation ce n'est pas destruction, je lis « démolition » ; s'agit-il d'une rénovation ou d'un bâtiment reconstruit ? Car pour 392.000 €, cela peut être une démolition et reconstruction, pas une rénovation ; ou alors, l'on change le nom « rénovation » ; tel que c'était présenté à l'époque sur le plan en 2009, c'était une rénovation.

**M. REZZOUKI.-** L'intitulé correspond aux travaux qui seront réalisés sur le vieux château ; cela consiste à démolir une chape béton ; on est dans ce cadre obligé de spécifier la nature des travaux réalisés, on démolit un mur pour recloisonner ; démolition maçonnerie, cela reste relativement générique.

**M. FENARDJI.-** Je viens aussi d'une entreprise de bâtiment.

**M. REZZOUKI.-** Vous avez fait du droit, vous venez du bâtiment...

**M. FENARDJI.-** Si vous voulez la polémique, on peut l'avoir tout de suite, car j'en ai autant à votre égard.

**M. LE MAIRE.-** On revient au sujet.

**M. FENARDJI.-** 179.000 €, monsieur l'adjoint aux travaux, ce n'est pas une petite destruction d'un muret.

**M. REZZOUKI.-** Il faut prendre le lot dans son ensemble, M. FENARDJI, c'est démolition, maçonnerie, carrelage, faïence, couverture, étanchéité, zinguerie.



**M. FENARDJI.-** Vous devenez rationnel et je m'en réjouis.

**M. REZZOUKI.-** Il faut juste lire, M. FENARDJI. C'est marqué dessus.

**M. FENARDJI.-** Répondez en toute démocratie, ne soyez pas balle au canon quand on vous parle.

**M. REZZOUKI.-** C'est écrit page 47.

**M. FENARDJI.-** Je suis en droit de vous le demander.

**M. REZZOUKI.-** Pour que vous compreniez mieux, d'accord

**M. FENARDJI.-** Sachant que vous êtes plus intelligent !

**M. REZZOUKI.-** Tout est indiqué, donc aucune polémique.

**M. LE MAIRE.-** Je vous invite, M. FENARDJI, à aller au service technique, à prendre contact et consulter le dossier ; il n'y a aucune difficulté ; les dossiers sont largement ouverts.

Acquisition et pose d'une structure multisports extérieure sur le lieu de vie des Blanchard, 41.000 €, avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Aménagement de la place de l'hôtel de ville au droit du marché couvert, c'est un aménagement de sécurité, des barrières, 32.670 € avec la société GANFORNINA. Avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Télégestion des point lumineux MAESTRO avec BH Technologie ; avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Location d'une pelle mécanique avec chauffeur pour le service d'archéologie, avez-vous des questions ?

**(Aucune intervention)**

Aménagement et réfection de la rue des Grèves avec la société VALLET SAUNAL pour 62.000 €, aménagement et réfection rue Robert LECART pour 88.000 €, et aménagement rue des Bas Chaillots pour 19.000 € ; vous n'avez aucune remarque sur ces dossiers ?

**(Aucune intervention)**

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, j'ai vu que le conseil municipal débutait dans une grande forme ; les vacances ont profité aux uns et aux autres et j'en suis très heureux, j'espère que cela va augurer de débats très intéressants.

Je voudrais saluer, avant de vous faire part de quelques propos, car on en a beaucoup parlé, la présence parmi nous de la presse, bien évidemment, pour l'Union, Madame PETRE, qui se fait le plaisir d'être parmi nous à chaque fois, et la présence d'un de ses confrères, Gérard ROGER du « Pays Briard », qui est venu nous voir ; je salue qu'il puisse y avoir de la diversité au niveau de la presse ; je souhaite donc la bienvenue à notre collègue journaliste ; nous avons un profond respect de la liberté d'expression de la presse, c'est bien pour les élus et pour nos habitants ; c'est pour nous un élément important ; vous comprenez bien que je puisse le saluer.

J'ai bien compris que pour ce conseil municipal de rentrée, on avait fourbi les armes ; j'ai eu plusieurs appels disant « on veut te faire la peau, te déplumer » ; pour le plumage, cela va encore de ce côté !

**M. TURPIN.-** On n'est pas dans un conseil municipal dans la polémique mais pour travailler ; ne jouez pas sur des éléments qui ne sont pas intéressants ; je demandais un bilan avec des éléments chiffrés ; je ne vais pas faire de cinéma ici, je ne suis pas là pour cela ; calmez-vous et travaillons tranquillement.

**M. LE MAIRE.-** Vous ne m'enlèverez pas ma bonne humeur et je ne me départirai pas de cette absence de volonté de polémique qui vous anime.

**MME BOUVIER.-** Revenons à l'ordre du jour !

**M. LE MAIRE.-** Je vais vous le dire franchement : les coups de poignard dans le dos, maintenant il n'y a plus de place, il faut les mettre de face et je suis disposé à les recevoir.

On m'a même rapporté, car je lis peu la presse, que l'on demandait ma démission ; d'accord ! Ce que l'on ne peut pas avoir par les urnes, on essaie de l'avoir comme certains par des putschs ici ou là ; je veux ramener la paix ici ; il va falloir attendre les élections, c'est comme cela que cela se passe dans notre pays et je vous fais une confiance : le jour où je serais battu, cela arrivera, mais ce n'est pas avec la façon dont cela se passe que cela sera demain, le jour où je serais battu, comme j'ai un profond respect de la démocratie, il faut respecter ce qui sort des urnes ; dans certains pays, je sais que l'on s'accroche, l'on reste, mais je ne serais pas de ceux-là, je vous le dis.

Pour revenir au sujet qui nous anime tous, vous avez un dossier complet.

**MME BOUVIER.-** L'ordre du jour, Monsieur le Maire !

**M. LE MAIRE.-** Il est déterminé par le Maire, l'ordre du jour : vous avez un dossier complet.

**MME BOUVIER.-** J'ai le même à la maison.

**M. LE MAIRE.-** Sur cette préoccupation de l'entreprise, un point complet a été mis dans votre dossier que vous pourrez relire, en long, large et travers, et selon la volonté du conseil municipal et du Maire, vous pourrez largement vous exprimer au cours des questions diverses comme je le fais à chacune de ces réunions, il n'y a donc pas de polémique ; le seul élément sur lequel j'insiste, et certains n'ont pas pris beaucoup de précautions, car il s'agit là d'une entreprise en redressement judiciaire, comme hélas beaucoup d'autres sur le territoire, avec un chef d'entreprise meurtri par les propos tenus, avec des salariés meurtris aussi par leur devenir ; j'appelle à l'esprit de responsabilité.

J'ai bien compris qu'à travers les aigles, peut-être pas vous Monsieur TURPIN, mais d'autres souhaitaient donner ces coups de bec pour égratigner le Maire ; je vous garantis que le Maire dans cette affaire met tout en œuvre pour que cet élément d'attractivité puisse perdurer, que la ville puisse avoir un atout supplémentaire, que l'entreprise puisse continuer de fonctionner ; j'ai eu l'occasion de le rappeler, je voudrais dire que plus c'est gros, plus cela a de chance de passer, « on met 900.000 €, 1 M€ pour les aigles », c'est élayé et on y va ; on a distribué,

je regrette qu'il n'ait pas été mis dans votre dossier, mais on vous le donnera Monsieur TURPIN, le dossier récapitulatif sur l'aspect financier des aigles.

**M. TURPIN.-** Je l'ai.

**M. LE MAIRE.-** Vous le regarderez dans le détail ; aujourd'hui, l'entreprise n'a pas eu un centime d'€ de la ville de Château-Thierry ; ce n'est pas le cas pour d'autres entreprises ; si l'on aime le développement économique, si l'on est à cheval pour faire reculer le chômage, on doit être arc-bouté pour que ce projet marche ; cela a été le cas à Provins, deux années difficiles et aujourd'hui 70.000 visiteurs ; que cela soit avec cette entreprise ou une autre, les investissements qui ont été faits par le Conseil Régional (et je salue la présence de la conseillère régionale ce soir), du Conseil Général, de l'Europe, de la ville de Château Thierry, de la communauté de communes, ces investissements continueront d'être utilisés par un spectacle d'aigles ; vous pourrez poser d'autres questions, les élus y répondront.

J'ajoute que je suis fier et je le dis avec beaucoup de gravité, qu'en 3 ans (certains vont encore pousser des cris, etc. mais qu'importe) quand vous voyez, même si vous ne le voyez certainement pas, la rue Carnot, la place Jean de La Fontaine, tous les travaux de voirie qui ont été cités, le plateau multisports à Jean Rostand, prochainement l'inauguration de la Rotonde, je pourrais reprendre la liste que je vous ai faite et bien évidemment, vous dites « il ne se passe rien, la ville ne bouge pas », mais jamais la ville n'a été dans un tel mouvement ; vous ne voulez pas le voir, c'est votre affaire, mais on ne s'arrête pas là ; la maison Alzheimer, que vous avez aussi critiquée, début des travaux, allez voir aux Garats : 60 emplois ; et je revendique le fait que si la majorité du conseil municipal ne s'était pas battue pour vendre le terrain, on mettait une croix sur cet investissement.

Je revendique aussi, et c'est tout le travail d'Isabelle JACOB, le Pôle Emploi ; allez voir avenue de la République ; je vous invite aussi à regarder ce qui se passe sur la ville, les investisseurs qui viennent ; je pourrais pousser encore plus loin, car certains d'entre vous, voici encore quelque temps, disaient « où est passée l'ouverture de l'unité d'Alzheimer à l'Hôpital de Château-Thierry engagée depuis 4, 5 ans ? » ; c'est ouvert depuis lundi, allez voir ; « où est passé l'IRM de Château-Thierry ? » On disait « jamais » et cela y est, c'est parti ; l'IRM de Château-Thierry est en fonctionnement.

Je pourrais encore continuer et j'ajouterai notre plus belle victoire, une victoire collective, la réouverture d'une classe Place Thiers ; on nous annonçait 7 suppressions de classes, c'est une de trop vous me direz aux Mauguins, il y en avait deux de prévues.

C'est ce combat que je voulais saluer tout à l'heure avec l'ensemble de la communauté hospitalière et avec l'ensemble de la communauté éducative : pour terminer mon inventaire, j'en cite un autre : vendredi, dans quelques jours, certainement l'événement le plus important d'un point de vue économique et environnemental : l'ouverture des dossiers concernant la chaufferie bois et le réseau de chauffe, des économies envisagées, comme c'est fait à Reims, des économies pour les locataires, des économies pour la ville, un projet de développement

pour l'ensemble du territoire ; oui je suis fier, même si tout n'est pas parfait, même si l'on peut faire des erreurs, voilà en 3 ans le chemin parcouru.

Après, je comprends que la haine, les rancœurs aveuglent, qu'importe ! Il faut continuer d'avancer et cette ville avance, la ville avance pas seulement par son Maire, pas seulement par son équipe municipale, elle avance avec toutes ses forces vives, que cela soit les chefs d'entreprise ou autres ; j'étais au Conseil Régional lundi avec le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général va venir dans les jours qui viennent : 2 M€ de travaux d'investissement sur la ZID de l'Omois ; allez voir sur le territoire, allez voir dans l'Aisne s'il y a encore des territoires avec des permis de construire et des créations d'emplois comme celles annoncées sur la ZID de l'Omois ; cela avance avec l'ensemble des forces vives et je veux saluer les bénévoles, les associations. Il suffisait de voir, lors de ce forum sportif, une grande réussite associative, il y a des choses à voir, 250-300 personnes réunies lors de la remise des césars, le triathlon.

Oui ce territoire avance, vous êtes libre de ne pas partager ce point de vue, alors que bon nombre d'habitants de Château-Thierry souhaitent encore que nous puissions aller plus loin ; et pour terminer, dans un contexte économique difficile, je pense particulièrement aux salariés, à celles et ceux qui souffrent du chômage.

Je voudrais rappeler que notre choix a été de ne pas augmenter la fiscalité, tout cela sans fiscalité, en faisant preuve de solidarité comme pourra le rappeler Sylvie LEFEVRE, que cela soit vis à vis des personnes âgées ou vis-à-vis des personnes en difficulté ; libre à vous maintenant de ne pas partager ce qui vient d'être dit, ce sont des faits, ils sont là, visibles de tous et je remercie celles et ceux, les services aussi, qui nous accompagnent dans ce formidable enjeu et nous sommes en train de gagner ; donc, je comprends que cela puisse ne pas satisfaire tout le monde !

**M. TURPIN.-** Un commentaire : je suis navré ; je ne demandais pas un discours électoraliste ; on a le temps, un jour il y aura des élections, un bilan sera fait et les habitants choisiront.

**M. LE MAIRE.-** Tout à fait d'accord.

**M. TURPIN.-** Sans polémique, je n'ai pas cette démarche, sans haine, sans viser quelqu'un de précis, je vous demande de faire votre métier de Maire et de présenter aujourd'hui les documents précis sur cette entreprise, qui a un rôle particulier, car elle est venue avec des fonds publics ; il est nécessaire d'avoir des informations chiffrées.

Le document que l'on a n'est pas une réponse à mes questions, c'est un document qui relate l'ensemble des textes de presse tirés sur l'année et des décisions du conseil municipal ; il faut aujourd'hui des éléments chiffrés, c'est très important ; il y a des enjeux financiers, un bail très important, 3-6-9, qui bloque cette partie importante du vieux château pour 9 ans ; il y a encore des engagements financiers de la ville à venir et des questions en particulier à poser : celle de la décision des actionnaires ; cette entreprise est aujourd'hui en règlement judiciaire ; cela ne veut pas dire qu'elle va être en faillite, mais qu'elle peut l'être ; tout dépend de la décision des actionnaires ; si les actionnaires lâchent l'entreprise, la ville de

Château-Thierry sera en position difficile ; elle aura un bail qui pourra même être cédé éventuellement, sans que l'on puisse dire quoi que ce soit, à quelqu'un d'autre.

Donc, on n'en est pas là, il faut être responsable, je pense qu'avoir des chiffres sur la fréquentation, la situation financière précise, la situation des salariés de cette société, avoir des informations sur la volonté des actionnaires démontrée de pouvoir faire perdurer cette activité, c'est important ; si vous avez ces informations, j'en serais satisfait.

**M. LE MAIRE.-** Je suis pris entre la remarque véhémement de notre collègue Danielle BOUVIER qui tout à l'heure criait « l'ordre du jour » ...

**MME BOUVIER.-** Maintenant, cela vous arrange !

**M. LE MAIRE.-** Et maintenant vous m'interpellez ... Mais pour vous montrer que je suis de bonne composition, on va vous répondre et Madame BOUVIER me pardonnera, on va s'échapper de l'ordre du jour ; je vous ai dit que j'étais particulièrement de bonne humeur !

**MME BOUVIER.-** Vous êtes de mauvaise foi !

**M. TURPIN.-** Je suis aussi de bonne humeur, nous sommes là pour travailler et pas pour autre chose ; ce n'est pas un discours électoral que l'on veut, mais des informations ; vous en avez, vous les donnez, vous n'en avez pas, vous ne les donnez pas, point.

**M. LE MAIRE.-** J'évacue d'un revers de la main ce qui concerne la question électorale, adressez-vous à d'autres !

**M. TURPIN.-** Pourquoi ne peut-on pas, dans un conseil municipal, poser des questions ?

**M. LE MAIRE.-** Nous allons répondre à ces questions ; j'ai des collaborateurs, j'ai de la chance, cela surprend quelquefois la presse que je puisse laisser mes collaborateurs s'exprimer...

**M. TURPIN.-** Ce ne sont pas des collaborateurs mais des collègues.

**M. LE MAIRE.-** Ce sont aussi des collaborateurs.

**M. TURPIN.-** Non, ce sont des collègues.

**M. LE MAIRE.-** Ce sont des confrères, des amis, et je vais laisser mes amis s'exprimer.

**M. TURPIN.-** Je n'aimerais pas être traité de collaborateur.

**M. LE MAIRE.-** Collaborateur veut dire que l'on travaille ensemble et on travaille beaucoup ensemble.

**M. BARDOUX.-** Premier élément, on l'a dit à plusieurs reprises, car la question avait été posée déjà, il y a des éléments sur cette entreprise ne sont pas du ressort du Maire, ni du conseil municipal, et n'ont pas à être présentés à ce conseil municipal ; nous avons dit à Monsieur TURPIN de prendre contact avec le chef d'entreprise pour poser les questions qu'il souhaitait poser ; à ma connaissance, il attend toujours.

**M. TURPIN.-** C'est le rôle du Maire d'informer sur ce sujet.

**M. BARDOUX.-** Je donne quelques éléments d'information mais pas tous, car ce n'est pas notre rôle de le faire.

L'élément que je retiens de votre présentation c'est un mot : le terme « responsabilité » ; sur ce dossier, je pense qu'il faut avoir beaucoup de responsabilité ; je ne suis pas sûr que ce sentiment de responsabilité que vous appelez soit totalement partagé autour de cette table, j'y reviendrai tout à l'heure.

Premier élément d'information, concernant la fréquentation, car des informations circulent sans être précises ni vérifiées, je me suis retourné vers la chef d'entreprise pour évoquer ce sujet avec elle ; depuis que le spectacle est installé, mi-juillet 2010, la fréquentation sur le site a été d'un peu plus de 16.000 entrées, ce qui est loin d'être négligeable, vous en conviendrez, car le musée Jean de La Fontaine n'est pas à ce niveau de fréquentation, alors qu'il existe depuis des décennies.

En l'espace d'une saison et demie, car vous l'avez dit, la première année a été tronquée, et c'est l'une des raisons des difficultés de l'entreprise, la fréquentation est loin d'être négligeable, mais pas à la hauteur de ce que l'entreprise espérait ; elle est donc confrontée à la difficulté d'avoir une année tronquée en terme de recettes, alors qu'elle avait des charges en année pleine et de n'être seulement que cette année sur une année complète.

Sur 2011, les compteurs ne sont pas arrêtés, car la saison se poursuit jusqu'au mois de novembre, l'objectif est d'arriver à 10.000 entrées sur cette année 2011, et aujourd'hui, on doit être entre 9.000 et 9.500. Ce sont les chiffres.

J'attire votre attention sur un point : on est face à une entreprise qui a déposé son bilan à la fin juillet, qui est dans une phase de redressement judiciaire, qui va se poursuivre avec des échéances et des étapes intermédiaires jusqu'au mois de janvier.

**M. TURPIN.-** C'est dans 6 mois ?

**M. BARDOUX.-** Le 22 ou 23 janvier, mais il y a des étapes intermédiaires et l'entreprise dans cette phase doit présenter des éléments suffisamment crédibles et sérieux pour montrer qu'elle est en mesure de survivre ; dans cette phase, nous avons annoncé à la presse, je le redis ce soir, nous sommes très présents avec l'entreprise et avec tous les professionnels du tourisme localement et au niveau départemental, pour faire une analyse objective, sans concession, de ce qui a fonctionné et de ce qui a moins bien fonctionné.

Nous avons fait d'ores et déjà une réunion de travail approfondie avec la chef d'entreprise sur ce sujet, en passant en revue tous les éléments du dossier ; nous n'avons pas forcément à donner des chiffres précis sur le niveau d'endettement, de résultat, ce n'est pas notre problème, mais en revanche, pour présenter un dossier crédible pour, le moment venu, poursuivre une exploitation, c'est un élément clé et pour cela, nous avons passé en revue beaucoup d'éléments sur le mode de fonctionnement interne de l'entreprise, sur le spectacle, ses grandes qualités reconnues unanimement ; mais peut-être qu'arrivant dans une zone qui aujourd'hui n'est pas habituée à avoir un spectacle de ce type, qui n'est pas habituée par exemple à avoir un spectacle ouvert 7 jours sur 7, il y a des points d'organisation importants à mettre en place pour s'adapter à la vraie fréquentation et aux vraies habitudes touristiques locales.

Cette phase d'analyse a commencé et va se poursuivre ; la ville joue tout son rôle et ne met pas un centime ; on n'a pas mis un € dans le compte de résultat de cette entreprise et on n'a pas l'intention d'en mettre et on n'en mettra pas.

**M. TURPIN.-** De toute façon, c'est illégal.

**M. BARDOUX.-** Mais nous sommes attentifs à cette entreprise pour quelle raison ? Car nous avons travaillé avec le département, notamment, pour qu'elle puisse s'installer à Château-Thierry et qu'elle utilise un bâtiment public, comme d'autres entreprises de la ville le font ; le cinéma théâtre utilise un bâtiment public, on a un bail commercial dans le marché couvert pour les sociétés installées ; on est autant attentif pour les aigles qu'on l'est pour les autres.

Vous avez dit que c'était une vitrine, un élément emblématique du projet touristique de la ville. Ce n'est pas un projet touristique de la ville, j'y tiens.

**M. TURPIN.-** J'ai dit « touristique et économique ».

**M. BARDOUX.-** Vous avez oublié le mot « culturel » ; c'est un projet touristique, économique et culturel ; le projet que nous avons présenté n'était pas qu'un projet d'accueil des aigles, mais un projet de réhabilitation et de redynamisation pour que le vieux château retrouve son ampleur au sein et au cœur de cette ville ; l'accueil des aigles était la première étape, c'était une démarche d'opportunité sur un dossier qui nous avait été présenté, la deuxième phase, c'est le relais ; vous l'avez vu dans les chiffres, c'est un grand et beau projet, qui ne concerne pas directement les aigles mais va accompagner et aider à amener une fréquentation sur le site.

Nous restons fermes par rapport à nos objectifs initiaux, de travailler pendant plusieurs années sur un plan global de rénovation et de réhabilitation du vieux château ; le relais était la deuxième étape, il y en aura d'autres, on ne s'arrêtera pas là ; si, dans le pire des cas, malgré tous les efforts que fait l'entreprise et malgré tous les conseils de professionnels, l'entreprise devait demain s'arrêter, on est tout à fait en ligne avec vous là-dessus, on est très objectif, il y a des risques, et si vous vous souvenez des interventions que j'ai faites en conseil municipal, je n'ai jamais caché que c'était un risque ; j'ai toujours considéré qu'il y avait une part de risque dans ce dossier mais que si l'on était sur un dossier subventionné à 80 %, l'actif qui nous resterait dans le pire des cas serait la réhabilitation du vieux château.

J'en termine par cela : si la société devait s'arrêter, dans le pire des cas, qu'elle ne pouvait pas poursuivre en 2012 ou plus tard, d'autres sociétés du même métier, spécialisées sur l'accueil touristique et la gestion d'un site touristique, avec ou sans aigles, seraient certainement très intéressées par le site qui reste majestueux avec ou sans aigles ; ce n'est pas le scénario que nous privilégions aujourd'hui, mais nous avons des messages forts à faire passer à la chef d'entreprise, par rapport à la qualité de son spectacle et par rapport aussi à un mode d'organisation sur lequel l'on pense qu'elle peut optimiser ses charges ; le travail a démarré, on va l'accompagner pendant plusieurs mois.

**M. TURPIN.-** Merci pour les informations concernant les entrées, c'est la première fois qu'on dispose de ces chiffres ; en réalité, le problème est simple : les rentrées aujourd'hui ne permettent pas suffisamment à l'entreprise d'arriver à

un équilibre en terme d'exploitation ; on arrive en fin de saison, à partir du mois de novembre, il n'y a plus d'activité, il est évident que la situation comptable de l'entreprise ne s'améliorera pas.

Il n'y a qu'une solution, c'est la volonté des actionnaires ; quand on dit qu'il faut un discours politique, il faut le relayer vis à vis d'eux et relayer le discours des actionnaires vis-à-vis de nous ; aujourd'hui, il faut que les actionnaires s'engagent sur un programme sur 3 ans, avec une politique de provision suffisante, qu'ils mettent de l'argent au compte courant, pour que l'entreprise puisse, aux yeux du tribunal de commerce, devenir quelque chose qui risque d'être pérenne ; il n'y a pas 50 autres solutions : ou un autre actionnaire vient et soutient l'activité, ou ce sont eux qui disent au tribunal de commerce aujourd'hui : « je m'engage à mettre sur 3 ans tant », car c'est au bout de trois ans que l'on arrivera probablement peut-être à un niveau d'équilibre.

Je ne demande pas autre chose et le discours de tout à l'heure ne m'intéresse pas ; ce qui m'intéresse aujourd'hui est savoir quelle est la position du chef d'entreprise sur cette activité, sachant que l'on n'a pas beaucoup de moyens d'action sur lui, car nous sommes sur une société d'exploitation ; les aigles n'appartiennent pas à la société d'exploitation.

**M. BEAUVOIS.-** Ils appartiennent à la SARL, si, si.

**M. TURPIN.-** Je ne l'ai jamais vu dans le bilan.

**M. BEAUVOIS.-** Ils ne sont pas valorisés.

**M. TURPIN.-** C'est important vis-à-vis des banquiers car les aigles représentent un patrimoine très important ; du débat que l'on a eu à l'époque, pour moi c'était la propriété des actionnaires et pas de la société ; c'était une grande différence et je n'en suis pas sûr.

**M. BARDOUX.-** Je confirme un point technique : c'est bien dans le bilan, mais à une valeur nulle, car c'est considéré comme un actif périssable ; si les animaux demain sont malades, ils peuvent tous mourir en 24 heures ; ce n'est donc pas valorisé comptablement, mais cela a une vraie valeur marchande.

**M. TURPIN.-** La clef aujourd'hui sont donc les actionnaires ; soit ils ont aujourd'hui la volonté et les moyens de combler les découverts d'exploitation qu'on va rencontrer sur 3 ans, soit ils n'en ont pas la volonté et pas les moyens et dans ce cas, la question de la pérennité de l'entreprise sera posée, soit de partenariat, soit de départ ; j'ai eu le commentaire dans certaines réunions « s'il n'y a pas d'aigle, il y aura des loups », mais je pensais que c'était du deuxième degré !

**M. BARDOUX.-** Au final, le nerf de la guerre sera les recettes ; cela dit, s'il faut l'année prochaine, même avec une fréquentation accrue, répercuter les mêmes charges qu'aujourd'hui, qui sont liées à un mode de fonctionnement choisi par la chef d'entreprise, c'est-à-dire la réplique de ce qui avait été fait à Beaucaire, il est clair qu'il faudra du temps ; on voudrait éviter d'être confronté à nouveau au même problème dans 12 ou 18 mois.

Il faut effectivement ajuster le mode de fonctionnement de l'entreprise en gardant l'impératif de qualité qui est l'élément clé reconnu ; il y a certainement à



faire un travail sur les tarifs, de prospection commerciale à faire sur des publics qui n'ont pas été ciblés aujourd'hui.

Je reviens à un point : il faut que cette entreprise se sente aussi accueillie dans cette ville ; je ne suis pas sûr que ce sentiment soit partagé par tous aujourd'hui.

Vous avez parlé de « responsabilité » tout à l'heure ; je voudrais citer deux éléments pour dédramatiser : dans d'autres mandats, vous avez eu à faire face à des dépôts de bilan d'entreprises aidées, incitées à venir à Château-Thierry ; rappelez-vous Greenfield, société qui a été confrontée très rapidement après son installation à des difficultés financières qui ont amené l'entreprise à changer de mode de fonctionnement et à changer de main plusieurs fois ; dédramatisons donc cet élément au moins par rapport au dépôt de bilan.

**M. TURPIN.-** Ce n'est pas la même chose, ce n'est pas comparable ; Dominique JOURDAIN me dit « 6 ans », moi j'aurais dit « 5 ans », mais c'était bien plus tard ; ils avaient déjà versé de la fiscalité, l'arrivée de Greenfield, cela a été un mouvement d'augmentation de la taxe professionnelle de 23 ou 24 % ; il y avait déjà eu de l'argent rentré dans les caisses de la ville ; d'autre part, le patrimoine industriel était très important, là on n'a pas ce cas de figure.

**M. BARDOUX.-** A la dimension des aigles, c'est exactement la même chose.

**M. TURPIN.-** Soit vous êtes rassuré car l'actionnaire dit « on va provisionner suffisamment pour que l'exploitation puisse continuer et on va rassurer le tribunal de commerce » ; c'est ce qu'il faut, sinon il arrêtera l'activité, s'il n'est pas capable de payer les charges ; connaissez-vous le statut des salariés ? Sont-ils salariés ou intermittents ?

**M. BARDOUX.-** Tous les salariés n'ont pas le même statut, des permanents travaillent été comme hiver, et il y a un renfort au cours de l'été en haute saison.

**M. TURPIN.-** Les personnes qui sont là sont-elles salariées ?

**M. BARDOUX.-** Il y a cinq personnes salariées.

Je reviens sur un deuxième point : l'esprit de responsabilité qui doit nous animer tous : un courrier a été adressé à Monsieur le Maire le 3 septembre 2011 à l'en-tête de « Château-Thierry j'aime ma ville », disant que « la procédure de redressement judiciaire à laquelle est soumise la société des aigles laisse à penser qu'au moment du dépôt de bilan, elle n'était plus en mesure d'honorer toutes ses factures ; parmi celles-ci peuvent figurer les primes d'assurance, le bail commercial impose à la société de souscrire une police d'assurance, l'accueil de public et notamment de scolaires doit être valablement assuré » ; on cherche à faire peur.

Je voudrais que cessent ces rumeurs que l'on propage sur des blogs et dans des courriers, que l'on soit attentif à l'entreprise que l'on l'accueille ; si vous avez des questions, vous pouvez nous les poser ou rencontrer le chef d'entreprise ; il faut que ce genre de courrier soit terminé ; les rumeurs que l'on propage en ville en faisant peur aux scolaires, aux parents, en sous-entendant, car c'est entre les lignes : « n'envoyez pas vos enfants, Mesdames, Messieurs, sur ce vieux château, n'allez pas voir les aigles, vous vous rendez compte ? C'est dangereux, la société pourrait ne pas avoir de police d'assurance ».

La réponse vous est apportée, puisque le courrier est signé par le président du groupe, Monsieur JOURDAIN, le Maire vous répond « nous vous mettons en copie l'attestation d'assurance de la société des aigles » ; il faut que l'on arrête ce petit jeu de massacre qui se fait au détriment de la société avant tout ; si vous voulez toucher le maire ou l'équipe municipale, utilisez un autre sujet que les aigles, s'il vous plaît.

**M. TURPIN.-** On n'est pas là sur un jeu de massacre, cela ne m'intéresse pas de déborder, ce qui m'intéresse ce sont des faits objectifs ; une discussion technique intéressante a eu lieu, ce n'est pas la peine de la terminer maintenant avec un débordement politique qui n'a pas sa place ici, qui n'est pas intéressant ; personne ne fait peur à personne.

**M. BARDOUX.-** Il y a là le courrier et je réponds au courrier. C'est un fait.

**M. TURPIN.-** Il y a le courrier et l'interprétation que l'on en fait.

**M. JOURDAIN.-** Nous sommes tous conseillers municipaux ici, à ce titre, quand les habitants savent que nous sommes conseillers municipaux, et je ne vous cacherai pas que personne n'ignore à Château-Thierry que je le suis, nous sommes interpellés par des citoyens qui posent des questions ; ce qui a justifié cette lettre est une raison très simple : quand il y a eu cet incident au printemps, d'un aigle qui s'est fracassé...

**M. LE MAIRE.-** C'était l'été.

**M. JOURDAIN.-** ... sur la vitrine d'un coiffeur grande rue, l'assureur de ce coiffeur a fait réparer la vitrine et s'est retourné contre l'auteur du sinistre, la société des aigles, son assureur plus exactement, et cet assureur aurait répondu à ce moment qu'il ne pouvait couvrir le sinistre car les primes n'étaient pas payées ; mon rôle de conseiller municipal, comme d'ailleurs chacun ici doit l'avoir, c'est de poser des questions, c'est ce que j'ai fait en adressant cette correspondance au Maire.

Deuxièmement, je conteste que vous ne nous donniez pas les éléments financiers réclamés à plusieurs reprises par Monsieur TURPIN ; dès l'instant où de l'argent public a été engagé, et que vous le vouliez ou non, de l'argent public municipal l'a été, car on a fait construire un équipement et des sommes ont été inscrites au budget à cette fin, dès l'instant que des sommes sont directement ou indirectement versées à une société privée pour un projet économique, touristique, culturel, d'intérêt général, une mission de service public, le conseil a l'obligation de contrôler la manière dont cet argent est mis en œuvre ; je suis navré, nous aurions dû avoir ce soir les éléments qui ont conduit la société à déposer son bilan.

Je maintiens qu'une société dépose son bilan quand elle n'est plus en mesure avec ses recettes et son capital d'honorer ses créanciers ; lorsque j'ai été interpellé par cet assureur sur le fait qu'il n'avait pas été mis en œuvre de garantie, j'en ai déduit, c'est la question que j'ai posée, qu'effectivement l'état de cessation de paiement était avéré depuis un certain temps ; ma question est très claire et c'est le rôle d'un conseiller municipal, de surcroît d'un conseiller municipal d'opposition, de la poser ; je suis navré, on m'interpelle dans la rue, j'essaie de répondre.

Encore une fois ce soir, je regrette que vous n'ayez pas répondu aux questions que notre collègue TURPIN a développées devant vous ; tout le groupe se les pose exactement de la même manière et nous allons rester une fois de plus sur notre faim ; je le regrette vraiment ; vous avez voulu aborder ce conseil de manière électoraliste et polémique, écoutez : polémiquez tout seul !

**(Rires)**

**M. BEAUVOIS.-** Il faut quand même rappeler que l'on est dans un état de droit, que cela soit les sociétés ou les collectivités territoriales, tout est géré par le droit ; je rappelle qu'une collectivité territoriale n'a pas à intervenir dans la gestion d'une société privée ; les chiffres sont publiés dans les 6 mois qui suivent son arrêt d'exercice et sont accessibles sur Infogreffe.

**M. TURPIN.-** Ils n'ont pas été publiés sur 2010.

**M. BEAUVOIS.-** J'aimerais bien que les gens soient relativement corrects et ne tiennent pas des propos divers et variés ; on me dit « il faut que la mairie s'intéresse à la gestion de l'entreprise, demande des comptes, rentre dans la gestion de l'entreprise » ; je suis aussi professeur de droit, des affirmations juridiques me font dresser les cheveux sur la tête, et j'ai vu sur un blog, qui porte le nom qu'avait Château-Thierry pendant la terreur, chacun a les références qu'il peut ...

**M. JOURDAIN.-** Merci de cette publicité.

**M. BEAUVOIS.-** Si votre référence est Château-Thierry sous la terreur, ce sont vos valeurs, je ne les partage pas ; j'ai vu sur ce blog que la ville pourrait voir sa responsabilité engagée ; au niveau juridique il faut m'expliquer ; on n'a sans doute pas eu les mêmes cours de droit des sociétés ; la seule façon pour avoir sa responsabilité engagée serait de faire une gestion de fait, de l'entrisme ; or, on nous demande de faire de la gestion de fait, de l'entrisme, d'entrer dans la gestion de l'entreprise ; au plan juridique, il faut m'expliquer ; sur le blog, il y a des écrits et les écrits restent, et sur le blog, la phrase concernant l'assurance n'était pas interrogative mais affirmative ; il était marqué que la société n'était plus assurée ; c'était un mensonge ; c'était diffamatoire et c'était pour faire peur.

Quand en politique on ment pour faire peur, pour essayer d'affoler les populations, cela porte un nom, cela s'appelle du populisme ; comme je n'ai pas de référence avec la terreur, je n'ai pas non plus de référence avec l'extrême droite ni le stalinisme, comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas les mêmes valeurs.

**M. TURPIN.-** Et les loups, c'est une plaisanterie ?

**M. LE MAIRE.-** Monsieur JOURDAIN a raison d'être à l'écoute des habitants de la ville, mais a tort de relayer des fausses informations ; concernant les chiffres, sans m'attarder là-dessus, je ne me lance pas dans des salades d'avocat, ce n'est pas mon truc, pour autant, je vais faire distribuer à l'ensemble des conseillers municipaux le document attestant que l'entreprise est assurée ; vous n'avez pas le droit, comme cela a été rappelé, d'agiter, comme vous l'avez fait depuis le début, au détriment de cette entreprise et des salariés, le chiffon rouge ; vous n'êtes pas responsable, pardonnez-moi de le dire ; je vais même vous le porter, ce courrier.

**(M. le Maire remet le courrier en main propre à M. JOURDAIN)**

Je vous le donne ; voilà la vérité.

**MME BOUVIER.-** Est-ce que vous me donnez la parole ?

**M. LE MAIRE.-** Bien sûr ; nous sommes en dehors de l'ordre du jour.

**MME BOUVIER.-** J'ai peur de répéter les choses ; ce soir, il me semble qu'il faut les préciser ; cette lettre, vous l'avez reçue au nom de notre groupe, « Château-Thierry j'aime ma ville », et nous sommes six ; d'accord ?

Ensuite, dans le courrier, si vous l'avez bien lu et relu, il n'y a que du conditionnel ; en effet, un conseiller municipal, quel est son rôle ? Je le redis, c'est de vérifier...

**M. GENDARME.-** De vérifier ses informations !

**MME BOUVIER.-** ... d'être responsable de sa tâche, et je ne comprends pas la réponse donnée tout à l'heure au sujet d'une conseillère qui n'est pas là ; ce n'est pas responsable de votre part ; quand on est élu, quand on a un mandat, on s'y tient, s'il vous plaît ; je ne comprends pas pourquoi Madame Elodie LECLERCQ n'est pas là autour de la table ; votre réponse ne convient pas au premier magistrat de la ville.

**M. LE MAIRE.-** Vous qui appelez au sens des responsabilités, je ne veux pas me livrer à l'inventaire des élus sous l'ancienne municipalité qui ne se sont pas déplacés ; si vous voulez, on vous livrera cet inventaire ; c'est du niveau de la politique que vous souhaitez, ce n'est pas le nôtre ; la majorité est à chaque fois rassemblée, les élus sont présents et travaillent, ils viennent aux commissions ; ce n'est pas le cas de tout le monde : vous y êtes et représentez vos excusés.

Allons, il faut élever le débat, et maintenant nous allons poursuivre et entendre le cabinet VIDAL ici présent ; c'est un sujet important au-delà de ce fait.

**MME BOUVIER.-** Encore une remarque, je m'adresse à Monsieur FLEURY GOBERT, que je vois triste : effectivement, il est navrant d'assister à un premier conseil municipal dans ces conditions.

**M. LE MAIRE.-** Arrêtez, vous allez nous faire pleurer !

**MME BOUVIER.-** Je m'excuse pour notre groupe, Monsieur FLEURY GOBERT.

**M. LE MAIRE.-** C'est de la part de Madame BOUVIER, vous pouvez prendre cela comme un bel exemple.

**M. FILLION.-** Monsieur BARDOUX a annoncé 16.000 entrées, la gérante de la société des aigles lui aurait dit cela, j'aurais souhaité savoir sur quel document chiffré vous pouvez vous baser pour ces 16.000 entrées, car le tribunal de commerce de Soissons parlait d'un chiffre d'affaires de 84.000 € TTC sur une période de 12 mois ; le prix d'entrée maximum est de 12 € ; comment arrive-t-on à un chiffre de 16.000 entrées ?

**M. BARDOUX.-** Les 16.000 entrées, je l'ai précisé, c'est depuis le début de l'exploitation ; sur l'année 2011, c'est-à-dire l'exercice 2011, à fin août, nous étions autour de 9.000 entrées avec un objectif de 10.000 pour la fin de la saison, début novembre.

**M. FILLION.-** Avec le chiffre d'affaires connu officiellement par des documents qui sont au tribunal de commerce de Soissons, 76.250 € hors taxes...

**M. GENDARME.-** Tout dépend des dates d'exercice.

**M. FILLION.-** Cela amène à 6.970 entrées ; soyons précis dans les chiffres ; avec 76.000 € de chiffre d'affaires hors taxes, la certitude est que la société ne pourra pas vivre.

**M. LE MAIRE.-** Merci de votre intervention, qui montre bien que vous avez pu trouver les chiffres.

**M. FILLION.-** Je ne les ai pas pris au hasard.

**M. LE MAIRE.-** En dehors de l'analyse, vous montrez que vous avez pu aller chercher les chiffres.

**M. FILLION.-** Pour répondre à Monsieur BEAUVOIS, on dit que c'est une société privée, je veux bien qu'il ait fait du droit, mais cette société privée a bien été initiée par la municipalité ; elle n'est pas venue par le fait du hasard.

**M. LE MAIRE.-** On ne va pas reprendre ; je salue votre intervention, et au risque de peut-être vous fâcher....

**M. FILLION.-** Vous n'y arriverez pas.

**M. LE MAIRE.-** C'est tant mieux ; je vous rappelle que vous avez voté pour ce projet également.

**M. FILLION.-** Je vous interdis de dire que j'ai voté, nous avons tous ici voté une délibération d'intention et nous n'avons jamais eu d'autre information que celle-ci.

**M. LE MAIRE.-** Nous allons chercher les minutes.

**M. FILLION.-** Quand vous voulez.

**M. LE MAIRE.-** Avec toute la gentillesse qui m'anime ce soir, vous pourrez même déposer un recours auprès du Tribunal Administratif pour savoir ; vous savez que vous avez été débouté auprès du Tribunal Administratif.

**M. FILLION.-** Non, vous avez été débouté, et je vous dis pourquoi : vous avez perdu deux conseillers municipaux et ce n'est pas une grande victoire pour vous ; et parlez aussi de l'intervention du tribunal d'Amiens à propos de l'association.

**M. LE MAIRE.-** La presse s'en est largement fait l'écho ; en ce qui concerne le tribunal administratif ...

**M. FILLION.-** Vous avez perdu deux membres de la majorité qui vous avaient soutenu.

**M. LE MAIRE.-** Nous vous récupérerons.

## **URBANISME**

### **4 – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.**

**MME JACOB.-** La révision du PLU est engagée depuis fin 2008 ; nous avons délibéré sur ce point ; grâce au cabinet VIDAL, en collaboration avec lui, qui conduit cette révision à nos côtés, nous avons travaillé et réfléchi sur le PADD ; j'ai fait parvenir à l'ensemble des conseillers municipaux, tous les élus de ce conseil la semaine passée, une première mouture ; tous ici avez été invités à une réunion vendredi dernier, chaque groupe a été représenté par un ou deux de ses membres,

je vous en remercie, et nous avons pu travailler avec le cabinet VIDAL en amont sur ce PADD.

Des remarques ont été faites, vous avez reçu la seconde mouture et comme prévu, les ajouts ont été inscrits et soulignés, pas forcément dans les mots que l'on a souhaité la dernière fois, car il y a derrière cela la question juridique aussi ; pour essayer d'avoir un débat, car il s'agit d'un débat ce soir, qui ne débouche pas sur une délibération, comme le prévoit le code de l'environnement, nous devons débattre de ce PADD pour avoir les grandes orientations de notre révision du PLU et engager ensuite la révision du plan de zonage et du règlement.

Le cabinet VIDAL va nous rappeler dans un premier temps ce qu'est le PADD, et dans quelle situation nous nous trouvons ; c'est très encadré au plan administratif cette affaire ; ensuite nous débattons à nouveau ; peut-être avez-vous déjà vos remarques par groupe ? Nous notons ce soir ; il ne s'agit pas de prendre pour argent comptant ce qui sera dit, on note le tout, le cabinet VIDAL voit dans quelle mesure cela peut s'inscrire dans le document ; si cela peut être traduit dans des termes administratifs et est de bon aloi, cela le sera, sinon cela ne le sera pas.

A la suite de ce débat, nous en aurons un autre avec les habitants de Château-Thierry, le 4 octobre, ici même à 18 heures 30 ; comme nous l'avons fait la semaine dernière, à la suite de cela, je vous proposerai de venir travailler sur le plan de zonage et son règlement.

**Cabinet VIDAL.-** Bonsoir et merci ; je suis là pour présenter le document élaboré suite aux échanges que nous avons eus avec les élus ; techniquement le PADD est un document de cadrage de l'ensemble du PLU ; c'est un document central ; il est là pour exprimer les objectifs politiques qui sous-tendent l'ensemble du document et de la démarche de révision ; la procédure prévoit qu'un débat ait lieu en conseil municipal en début d'élaboration ; cela ne donne pas lieu à une délibération, c'est ce qui a lieu aujourd'hui.

Un bref rappel sur le contenu du document PLU ; il contient plusieurs documents dont le PADD, clé de voûte de l'ensemble : il exprime les orientations générales auxquelles doit se soumettre la totalité des documents y compris les documents réglementaires, le plan de zonage et le règlement, les orientations d'aménagement ; lors du travail, il appartient aux élus d'exprimer et concrétiser leur projet ; ces documents, plan de zonage et règlement, sont opposables aux tiers ; dans le cadre d'une révision du PLU, les détenteurs d'un permis d'aménager ou de démolir devront se soumettre aux règles ; le PADD n'est pas opposable directement mais la légalité du document repose sur ce fil conducteur qui doit reprendre les orientations générales dans les documents normatifs.

En terme de contenu, le PADD doit exprimer le projet communal, présente les principaux enjeux d'aménagement et d'insertion stratégique ; c'est un document de portée générale ; il peut présenter certains moyens à mettre en œuvre ; il n'est pas là pour dire précisément et dans le détail sur les dix ans à venir comment on va résoudre tel ou tel problème ; il est là pour donner la ligne de conduite ; la loi ne prévoit pas d'architecture particulière pour ce document ; nous avons structuré le document que vous avez entre les mains selon 4 grands principes déclinés en

différentes orientations : des tableaux résumant à chaque orientation les différents moyens généraux de mise en œuvre de ces orientations ; les 4 grands principes en question sont les suivants : préserver le cadre de vie, développer l'offre en matière d'habitat, développer l'activité économique, intégrer les contraintes physiques et les risques. L'ensemble se recoupe mais pour des raisons didactiques, c'est découpé ainsi.

Le document contient des développements littéraires et deux schémas à la fin qui sont des documents de communication un peu, mais censés synthétiser de façon très condensée l'ensemble du document ; cela a l'intérêt de présenter un atout de communication ; nous avons présenté deux cartographies ; la première reprend des principes généraux visant à prendre en compte l'ensemble des contraintes physiques et réglementaires et protéger, préserver le cadre de vie, les contraintes environnementales font partie de cette présentation.

Pour entrer dans le détail, vous avez des icônes ; la « préservation paysage urbain » sous-tend le cadre général de défense des permis de construire ; on est dans l'apparence des bâtiments entre autres ; vous avez une icône sur les déplacements ; on pourra agir sur la réglementation du stationnement et sur l'impact des opérations nouvelles ; la création de jardins collectifs qui fut une orientation forte, la préservation du bois Blanchard est mise en avant et bien sûr les contraintes dont je parlais tout à l'heure, prendre en compte le relief, les sols, les problèmes de ruissellement, d'écoulement des eaux, la capacité des réseaux, tant infrastructures que supra-structures et bien entendu les risques d'inondation etc.

Vous avez une cartographie sur les axes de développement qui exprime de la façon la plus expressive possible la volonté de développement, tant en terme résidentiel que d'activité économique.

**MME JACOB.-** Sur le point du développement économique, par rapport à la dernière réunion, il était ressorti de manière unanime par rapport aux élus présents, de toutes les représentations ici ce soir, qu'il fallait éviter les grandes surfaces en centre ville et faire une exception pour l'îlot DESSON pour ne pas gager une éventuelle transformation de l'endroit et sur le plateau de Blanchard, permettre l'arrivée d'activités de loisirs, d'activités commerciales dans le sens du registre du commerce et des métiers, mais pas accepter comme c'est dans une lignée ancienne maintenant, de grande surface à vocation alimentaire genre ce que l'on a en bas, Mammouth ou je ne sais quoi d'autre, pour éviter comme l'avait dit Monsieur FENARDJI une désertification du centre ville ; sommes-nous toujours d'accord sur ces points qui étaient les principales remarques sur la vision économique ?

**M. TURPIN.-** Quand on avait travaillé sur le schéma directeur d'urbanisme dans les années 80, je m'étais battu pour empêcher toute arrivée de surface commerciale quelle qu'elle soit sur la zone d'activité que l'on appelle la ZIR ; on n'a plus de zone d'activité mixte, mais soit des zones d'activités commerciales soit de services et industrielles ; il faut surtout éviter que des activités commerciales de grandes surfaces quelle que soit son activité, pas seulement alimentaire, s'installent en haut, pour deux raisons : cela va repousser, empêcher l'activité de type industriel de venir s'installer, il n'y a plus de mixité, et deuxièmement, forcer la main des

habitants qui sont sur le haut à descendre vers le bas ; à des endroits, des activités commerciales s'installent en plateau et il y a une division.

Dans le règlement d'urbanisme, il faut clairement indiquer qu'il n'est pas possible d'y implanter des activités de grande surface commerciale quelle que soit ce type d'activité ; après, on pourra faire des exceptions, mais il faut mettre cela en avant en principe ; c'est très simple à Château-Thierry de remplir des zones d'activité avec des surfaces commerciales, on peut le faire encore et ce n'est pas comme cela que l'on crée de l'emploi ; ce n'est pas chercher à empêcher ou limiter, c'est chercher à empêcher définitivement ; nous avons un discours carré là-dessus ; cela nous évitera par la suite, vous ou d'autres qui viendront et nous succèderont, d'être tentés sur des propositions d'activités de grandes surfaces commerciales ; ils ont toujours de bons arguments !

**MME JACOB.-** On est bien sur la droite de la route d'Etrepilly ?

**M. TURPIN.-** Evidemment.

**MME JACOB.-** On va le noter pour que cela soit indiqué dans le compte rendu de notre débat ; nous étions tous d'accord sur la question d'éviter cela avec le bémol que si l'on veut faire venir du loisir ; admettons que l'on ait un bowling, une piscine ?

**M. TURPIN.-** Ce n'est pas de la grande surface commerciale.

**MME JACOB.-** Elle est inscrite au registre du commerce ; nous sommes d'accord sur le fond mais on essaye de trouver la terminologie qui va bien pour être limitant sur le 1.000 mètres carrés alimentaire, sans être discriminant.

**M. TURPIN.-** Pas simplement alimentaire : toute activité de grande surface sauf activité de proximité ; il faut mettre « pas d'activité commerciale dépassant 300 mètres carrés » ; des surfaces maximales faibles, 300 mètres carrés par exemple permettent un commerce de proximité acceptable et cela empêche le développement de surenchère.

**MME JACOB.-** Si l'on met comme pour la CDAC, on est mal parti, on était d'accord sur ce point ; en avez-vous d'autres à mettre en avant par rapport à ce qui a été présenté par les rapporteurs divers ?

**M. JOURDAIN.-** Sur le PADD, ce n'est pas opposable, mais je crois néanmoins que vous pouvez déterminer le type d'activité à l'exclusion de toutes les autres en matière de commerce, agir de manière positive, comme cela vous n'êtes pas enfermé par des discriminations éventuelles que l'on pourrait vous opposer mais réservez ce secteur d'activité à une liste énumérative d'activités, notamment des activités de loisirs ou de sport, quel que soit leur statut.

**MME JACOB.-** Nous le notons également et verrons comment cela peut s'inscrire et se formuler surtout, avez-vous d'autres points ?

**M. BEAUVOIS.-** C'est presque de la sémantique, cela va servir pour écrire le PLU qui sera en vigueur pour les dix ans à venir, est-ce qu'interdire les grandes surfaces commerciales en centre ville ne peut être mieux défini ? On ne sait pas ce que sera Château-Thierry demain, si demain un Monoprix veut s'installer sur deux étages...



**M. TURPIN.-** Il peut y avoir des exceptions que l'on justifie, si l'on ne marque pas des choses clairement, demain la zone là-haut réservée à créer de l'emploi sera la proie d'activités commerciales ; je n'ai rien contre mais ce n'est pas ce qui créera de l'emploi.

**MME JACOB.-** La question de Monsieur BEAUVOIS a été soulevée par Monsieur BARDOUX ; la commission de vendredi a débattu sur cette question ; on peut faire des exceptions, on le fera en faisant des sous zonages en centre ville à des endroits identifiés, où l'on peut avoir des grandes surfaces, on l'identifiera et on sous zonera ; les commerçants du centre ville doivent avoir une visibilité.

**M. TURPIN.-** Place des Etats-Unis par exemple, il faudra trouver une adaptation.

**M. LE MAIRE.-** Ce sont des petits commerces rassemblés.

**MME JACOB.-** Souhaitez-vous aborder d'autres points ?

**MME BOUVIER.-** J'ai assisté à la réunion et j'ai trouvé qu'elle était intéressante et dans le débat, nous avons tous insisté sur un point : sur la sécurité au niveau de la circulation, c'est mentionné dans le document ; en pratique hier, dans la réunion sur l'équipement du Bois Blanchard, on a vécu ce problème, on l'a touché du doigt avec la sortie du lotissement face au collège Jean ROSTAND, dans le carrefour ; Monsieur PINTELON aura du pain sur la planche car le carrefour en T que nous a proposé Monsieur ANDRE n'était pas très satisfaisant ; j'ai demandé à NEXITY qu'il finance le rond point ; cela a bien fait sourire mais pourquoi pas, en partie ou totalement ? Cela serait la seule solution. Nous avons vu une application du PADD dès hier !

**MME JACOB.-** Nous noterons également mais le projet NEXITY, ce n'est pas au bois blanchard, c'est un dossier tellement épineux qu'on ne va pas se tromper, c'est sur la partie basse de la zone 1AU à Blanchard, côté collège Jean ROSTAND. On arrive là aux limites de l'expertise, car à l'avenir, cela permettra une prévention et c'est ce en quoi le Cabinet VIDAL avait été très directif sur la nécessité de pouvoir à certains endroits inscrire dans le PLU l'obligation de prendre en compte la circulation pour les zones d'aménagement ; quant au reste, comme nous ne sommes pas dans l'ordre du jour, nous allons poursuivre ; avez-vous d'autres remarques à faire inscrire ?

**M. TURPIN.-** Juste un commentaire, certains termes sont techniques, cela fait sourire, « développer l'offre en matière d'habitat, structurer le développement de certains espaces péri centraux à fort enjeu », si vous êtes éclairé avec cela ... Il y a là un peu de copier coller, des phrases toutes faites reviennent, cela n'aide pas à l'éclaircissement des choses.

**MME JACOB.-** Nous traduirons.

**M. FRERE.-** Est-ce que la mise en place du PLH par la communauté de communes aura une incidence ? Comment cela s'articulera ?

**MME JACOB.-** Elle en aura une à l'étape d'après, au niveau du règlement des zones, la communauté de communes est invitée le 4 octobre pour commencer à parler de toutes ces questions ; cela a ensuite une incidence sur les 4 points soulevés, c'est clair.

**M. LE MAIRE.-** La communauté de communes a d'ailleurs été dépositaire de ce projet de PADD ; on le lui a envoyé, comme à l'ensemble des communes de la communauté de communes.

**MME JACOB.-** Et aux élus de la communauté de communes ; je vous propose que l'ensemble soit inscrit ; le cabinet VIDAL en tiendra compte, il va retravailler et on vous enverra le document qui sera proposé de manière finale ; le code de l'environnement prévoit que l'on ne puisse pas déposer quelque délibération sur le plan de zonage avant deux mois, nous pensons le faire l'année prochaine.

**M. LE MAIRE.-** Merci au cabinet VIDAL, qui a eu des problèmes de train et a pu arriver finalement grâce aux débatteurs avec même de l'avance.

**M. JOURDAIN.-** Quel est le délai approximatif qui reste encore à accomplir pour que le PLU soit officiellement arrêté et opposable ?

**MME JACOB.-** Si tout va bien comme on le souhaite, en tout état de cause, avant la fin du premier semestre 2012, sinon nous serons dans le cadre du Grenelle deux, dont l'organisation administrative est plus lourde.

**Cabinet VIDAL.-** Il y a un délai entre l'arrêt et l'opposabilité ; l'arrêt du projet se fera dans les délais énoncés, pour l'opposabilité, il faut donner 6 mois à 8 mois pour que l'Etat donne son avis et valide.

**M. JOURDAIN.-** Fin de l'année 2012 ?

**Cabinet VIDAL.-** Avant avril pour l'arrêt, puis le délai administratif.

**M. JOURDAIN.-** Si tout va bien, sinon il faut reprendre la copie pour mettre en place le Grenelle 2.

**MME JACOB.-** Oui.

**M. JOURDAIN.-** Je m'interroge donc sur le projet de lotissement privé exposé hier à Blanchard ; il me semble moi qu'aucun permis de lotissement ne devrait être signé et arrêté tant que le règlement très précis de cette zone U ne sera pas arrêté ; à mon avis, il faut faire une sous zone comme vous l'avez indiqué, là-haut ; je posais la question car j'ai eu deux informations contradictoires, avez-vous ou non signé le permis de lotissement sur la zone du lotissement au profit de la société NEXITY ?

**MME JACOB.-** Sur votre premier point, vous savez fort bien que dès lors qu'une réglementation de PLU est en vigueur, qu'un aménageur dans le cadre de Blanchard ou même un particulier qui vient à déposer un dossier conforme à cette réglementation de PLU, nous n'avons pas la possibilité de le lui refuser au motif que l'on instruit ou travaille par ailleurs et si l'on dépasse le délai, de toute manière il obtiendra de manière tacite le document.

**M. JOURDAIN.-** Vous pouvez refuser ; je l'ai déjà fait.

**MME JACOB.-** On peut refuser bien sûr, encore faut-il le motiver.

**M. JOURDAIN.-** La motivation semble simple, c'est un endroit très sensible, vous ne devriez pas signer de document qui permette un aménagement tant que nous n'aurons pas arrêté précisément les règles applicables tel que vous vous proposez de le faire dans le cadre du PLU.

**MME JACOB.-** Je vais peut-être vous sembler un peu directive, ce n'est pas souvent le cas, ce PLU vous l'avez approuvé ; jusqu'à ce que l'on en ait un autre,

c'est celui-ci qui s'applique. Au mieux, on essaie de le négocier avec les promoteurs divers et variés qui se présentent, c'est ce que nous faisons. Pour l'instant, la société NEXITY n'a pas son permis d'aménager mais va l'obtenir, parce que nous avons l'intention de respecter la loi ; on pourrait tergiverser en trouvant toutes les mauvaises raisons de la terre, je ne m'inscris pas là-dedans ; deux bonnes raisons nous chagrinent grandement : quid de l'incidence sur les écoles avec les enfants ? Très bonne remarque ; et l'incidence sur la circulation ? NEXITY n'a pas son permis d'aménager, dès lors que cette question sera traitée, ils obtiendront leur permis car la loi est la même pour tout le monde.

J'en finis à ce point et ne souhaite plus m'exprimer là-dessus, car je trouve que c'est un peu fort quand même ; sur le premier permis d'aménager présenté, il y avait 330 maisons, on va se retrouver avec un projet à deux tiers de cela sur la totalité de la parcelle, et oui je vous rejoins, on a bon espoir que cela aille vite, que l'on ne soit pas gêné aux entournures pour que la partie centrale se trouve en 2AU ou autrement, pour freiner l'urbanisation à cet endroit. L'urbanisation est nécessaire à Château-Thierry, vous avez voté quelque chose précédemment qui le disait, nous le confirmons, les choses sont parties, nous avançons au mieux que nous pouvons faire.

**M. TURPIN.-** Il faut tenir compte de la remarque de Monsieur JOURDAIN ; il faut discuter avec le ou les promoteurs sinon il y a un problème, il ne faut pas mettre en place avec trop de retard ; le point important sur cette partie est : attention à trop de densification en matière de logement ; il faut l'optimiser mais compte tenu de cela, bien traiter en amont les problèmes de circulation ; c'est le raisonnement qu'il faut tenir et si l'on travaille dans ce cadre, on peut anticiper avec le promoteur ce qui sera fait sur cette partie ; il y a un travail à mener avec lui pour l'amener à forcer un peu plus que ces visions « court-termistes », ce qui est normal, nous collectivité avons un autre regard d'intérêt général, il faut que cela se concilie.

**MME JACOB.-** Sur ce point, Monsieur le Maire ne cesse de me rappeler les choses ; nous avons rendez-vous avec la société NEXITY ; finissons sur ce point, car on déborde un peu.

**M. TURPIN.-** C'est important.

**MME JACOB.-** Nous avons rendez-vous pour savoir comment il va participer aux aménagements nécessaires.

**M. TURPIN.-** Il y a un travail à faire là-dessus.

**M. LE MAIRE.-** Je suis étonné de la remarque précédente, c'est un PLU que nous avons pris en compte tel qu'il était, serait-il tellement mauvais qu'il faudrait que nous cessions toute activité ?

**M. TURPIN.-** On ne peut pas travailler sérieusement !

**M. LE MAIRE.-** Il faut un minimum d'éthique et d'honnêteté ; Isabelle JACOB se consacre sur ce projet dans des conditions difficiles personnelles, avec beaucoup d'enthousiasme et beaucoup d'exigence, on a eu un débat hier qui faisait plaisir et honorait la démocratie, des gens qui, car c'est un peu dans l'air du temps, quand un panneau est posé, envoient les pétitions, les remarques négatives car on va avoir des constructions. Ce n'était pas le cas à Blanchard, je parle sous le contrôle de

Monsieur FENARDJI et Madame BOUVIER : des gens nous ont dit « quand on est arrivé voici 30 ans, on nous a accueillis, on comprend qu'on puisse aujourd'hui réaliser de manière réfléchie des constructions ».

Nous prenons ce qui est la réglementation en compte, nous avons des exigences qui vont bien au-delà, dire que nous pourrions faire ceci, non ; je rappelle que nous avons préservé le Bois Blanchard pour lequel il y avait un projet d'urbanisation ; c'est tout le sens de ton engagement, Jean-Marie TURPIN, mais je souhaiterais que l'on arrête ces positions.

**M. TURPIN.-** Dans ce cas il faut arrêter la polémique !

**M. LE MAIRE.-** Qui la lance, de manière malhonnête ?

**M. TURPIN.-** Je ne la lance pas ; on est là pour travailler.

**M. LE MAIRE.-** Alors travaillons !

**M. TURPIN.-** Personne ne remet en cause le travail de la première adjointe.

**M. LE MAIRE.-** La ville doit continuer de progresser, hélas le PLU est ce qu'il est mais je pense qu'il n'est pas si stupide que cela.

**M. TURPIN.-** Attention sur ce projet, il y a une densification importante.

**M. LE MAIRE.-** Tu ne nous a pas demandé d'arrêter.

**M. TURPIN.-** Il faut protéger et pas sur densifier ; il faut trouver un point d'équilibre entre la nécessité de lancer un programme de construction et l'équilibre de Blanchard, il faut rentabiliser et faire en sorte que cela s'inscrive sur Blanchard ; on peut le faire maintenant, il ne s'agit pas d'attendre la fin de la révision du PLU, à condition de respecter des choses ; arrêtez de polémiquer.

**M. LE MAIRE.-** Dites-le à d'autres personnes.

**M. GENDARME.-** Toutes les questions soulevées sont sous-jacentes depuis pratiquement 2 heures et portent à polémique ; quand on veut y répondre, c'est nous qui nous faisons taxer d'entretenir la polémique ; ce sont des questions qui devraient se traiter en commission, le conseil municipal est là pour traiter des sujets et passer des délibérations.

Excusez moi, mais toutes les questions qui sont soulevées, que cela soit sur n'importe quel sujet, entraînent polémique, car elles sont dites dans cette intention ; il faut que l'on travaille ; si vous voulez être constructif, restez constructifs et amenez vos questions et vos débats en commission et l'on ira plus vite en conseil.

**M. TURPIN.-** Je n'ai pas le sentiment d'être polémique, franchement !

**(Départ de M. BREME)**

## **5 – Acquisition de la parcelle cadastrée AZ n°422 ( rue Charles Martel)**

**MME JACOB.-** Dans le cadre des alignements de voirie dont on a l'habitude, la ville au fur et à mesure des cessions de parcelles en profite pour pouvoir faire en sorte que soient rétrocedés les trottoirs qui longent ces dites parcelles ; on n'est plus à l'€ symbolique, c'est 200 €, tout le monde l'a bien enregistré.

Sur ce dossier, il s'agit d'accepter la rétrocession de la parcelle AZ 422, un morceau de trottoir de 12 m<sup>2</sup> rue Charles Martel ; Maître PELE se chargera de la transaction ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à la réaliser.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

#### **6 – Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 696 (rue Roger CATILLON).**

**MME JACOB.-** C'est la même chose ; il s'agit d'acquérir 22 m<sup>2</sup> de trottoir pour 200 € ; c'est maître TARATUTA qui fera la transaction ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à effectuer la transaction ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

#### **7 – Acquisition de la parcelle cadastrée AZ n° 535 (Rue de la métairie) Délibération modificative.**

**MME JACOB.-** Nous avons déjà délibéré le 13 octobre 2010 à l'unanimité, pour pouvoir classer dans le domaine public la parcelle AZ 535, d'une superficie de 1.124 m<sup>2</sup> ; c'est de la voirie et ce n'est plus l'€ symbolique mais 200 € ; c'est Maître CARBONNEIL qui se chargera de la transaction ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à y procéder ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

#### **8 - Cession de la parcelle cadastrée BR n° 202 (sente rurale des corbeaux) Délibération modificative.**

**MME JACOB.-** Nous avons délibéré le 9 décembre 2009 ; il s'agissait de permettre à Monsieur le Maire céder à Madame RAGOT la sente rurale dite « des corbeaux », en échange de quoi nous avons une servitude de sous-sol pour passer des réseaux ; nous avons délibéré, tout le monde était d'accord, mais le notaire argue du fait que ce n'est pas Madame RAGOT toute seule mais Madame RAGOT plus ses filles qui se portent acquéreur ; Maître CARCELLE fera l'opération ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à faire exécuter la présente délibération, avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **9 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM n° 19 (rue des écoles)**

**MME JACOB.-** Il s'agit d'un bien communal, d'un appartement rue des Ecoles, qui a été proposé aux agents l'année dernière, dans les mesures que vous connaissez déjà ; l'estimation des domaines est de 60.000 €, Monsieur BREST, voisin, se propose d'acquérir pour 54.000 € soit 10 % de moins, ce que nous faisons régulièrement ; Maître CARBONNEIL réaliserait la transaction ; il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire ou moi-même à faire exécuter la présente délibération ; avez-vous des questions ?

**M. TURPIN.-** C'est pour étendre son activité, son habitation principale ou pour relouer ?

**MME JACOB.-** C'est au premier étage, c'est pour sa maman.

**M. JOURDAIN.-** Monsieur et Madame METAIRIE ne sont pas des agents de la ville, mais des libraires.

**MME JACOB.-** Je n'ai pas dit cela, mais qu'il a été proposé aux agents.

**M. JOURDAIN.-** Cette délibération a été déjà passée au profit de Monsieur et Madame METAIRIE.

**MME JACOB.-** Ils n'ont pas eu les moyens financiers de réaliser et ont abandonné le projet.

**M. JOURDAIN.-** Faute de crédit ?

**MME JACOB.-** Oui.

**M. FRERE.-** S'il était possible d'avoir la superficie des biens dans la délibération ?

**MME JACOB.-** Un plan devrait être au dossier ; on vous le fera transmettre, avez-vous d'autres questions ?

**(Aucune intervention)**

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **10 – Cession de la cellule commerciale située sur la parcelle cadastrée AW n° 657 (avenue Otmus).**

**MME JACOB.-** Monsieur CHAOUCHI se propose d'acquérir ce local commercial ; une estimation des domaines a été faite en 2008 pour 40.200 €, avec une surface de 115 m<sup>2</sup> ; ce Monsieur se propose d'acquérir à cette somme ; Maître CARCELLE ferait la transaction et Monsieur le Maire ferait exécuter la délibération ; avez-vous des questions ?

**M. TURPIN.-** C'est pour quel type d'activité ? Ce n'est pas indiqué dans la délibération.

**MME JACOB.-** De la restauration rapide, la même chose : une sandwicherie.

**M. FILLION.-** Dans les documents à notre disposition concernant l'article 2122, nous avons déjà une convention de location pour le même local.

**M. TURPIN.-** C'est une délibération pour un bail, c'est la même activité ? Une délibération est supprimée ?

**MME JACOB.-** Oui, c'est un annule et remplace.

**M. TURPIN.-** Il serait bien de préciser l'activité dans la délibération.

**MME JACOB.-** On va le mettre.

**MME BOUVIER.-** Vous aviez dit en commission que cet avis des domaines de 2008 était trop ancien, qu'il en fallait un autre, et que pour le conseil on aurait probablement un autre avis.

**MME JACOB.-** Monsieur NOVAK espérait bien l'avoir ; on ne pourra pas réaliser sans tenir compte d'une difficulté administrative, car on ne l'a pas reçu aujourd'hui ; je vous propose de voter, car elle ne pourra être moindre et que vous acceptiez l'estimation des Domaines quand elle arrivera.

**M. LE MAIRE.-** Ce n'est pas possible ; on fait délibérer par rapport au montant tel qu'il est là.

**MME JACOB.-** L'estimation des domaines doit, au plan administratif, être sollicitée et datée de moins d'un an ; on doit la joindre et on la joindra ; elle ne sera pas inférieure à ce prix et on délibère à ce prix.

**MME BOUVIER.-** Comment s'y prend-on ?

**MME JACOB.-** On vote comme cela, si vous êtes d'accord, et pour la transaction, il faudra l'estimation ; il faudra de toute façon l'estimation des domaines en règle pour réaliser la transaction ; est-ce que cela arrivera demain ou après demain ? On ne sait, mais elle ne peut être inférieure à cela.

**M. TURPIN.-** On rajoute dans la délibération « il faudra pour que cette vente ait lieu que soit jointe l'estimation des Domaines ».

**MME JACOB.-** On ne va pas empêcher Monsieur CHAOUCHI de réaliser son affaire, sinon cela retarde encore de 2 mois ; de toute façon, la transaction ne sera pas inférieure à celle-ci et sans l'estimation des Domaines, la vente se fera pas.

**MME BOUVIER.-** On ajoute une phrase et vous nous informerez au prochain conseil.

**M. LE MAIRE.-** L'avis des domaines serait d'un montant identique à celui-ci, d'après les renseignements qui ont été donnés à nos services.

**M. FLEURY GOBERT.-** Il s'agit d'une parcelle cadastrée AW 657, avenue Otmus, c'est ce qui figure dans les documents qui nous ont été remis, et dans le document de l'ordre du jour, vous parlez d'une parcelle cadastrée BW n°71 avenue Otmus.

**MME JACOB.-** C'est une approximation ; c'est regrettable ; vous devez prendre en compte le document page 22.

**M. TURPIN.-** Il ne faut pas vendre la Rotonde à la place de cela.

**MME JACOB.-** L'ordre du jour est faux ; le document que vous avez est bon, il y a deux moutures et je vous présente mes excuses ; avez-vous d'autres remarques ?

**M. FILLION.-** J'aurais souhaité savoir s'il y avait d'autres candidats sur ce local.

**MME JACOB.-** Il y en a eu d'autres.

**M. FILLION.-** Pourquoi n'ont-ils pas été retenus ? Quels étaient les critères ?

**MME JACOB.-** La possibilité de payer, la valeur du projet, d'abord ; il y a eu une réunion avec plusieurs élus pour le voir, la chambre de commerce a donné son avis au motif des exposés des personnes intéressées ; chacun a fait son dossier et il y a eu une évaluation du dossier, sur le fondement, sur l'activité, avec ou non prise en compte de l'environnement du quartier dans lequel il se trouvait, etc. ; cela a été étayé par la chambre de commerce.

**M. FILLION.-** Je voterai contre, vu la confusion de la délibération.

**MME JACOB.-** Celle de l'ordre du jour plutôt ; nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 31***

***Contre : 1 (M. FILLION)***

***(Retour de M. BREME)***

## **AFFAIRES GENERALES**

### **11 – Commissions municipales - Composition**

**M. LE MAIRE.-** Nous voyons avec Monsieur FLEURY GOBERT le remplacement de Madame YONNET dans les commissions dans lesquelles nous pouvons le désigner :

Commission finances, il y a déjà participé, c'est fait : avez-vous des avis contraires ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Commission travaux.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Même chose pour sports, solidarité, action sociale, circulation, stationnement, sécurité routière, foires, salons et marchés, information communication et nouvelles technologies, accessibilité aux personnes handicapées, appel d'offres, est-ce bon ?

**M. FLEURY GOBERT.-** Sauf la partie sports, car Alain VERCAUTEREN a souhaité la prendre.

**M. LE MAIRE.-** Nous devons délibérer sur ce sujet, pour avoir Monsieur VERCAUTEREN dans la commission sports ; avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Est-il possible de s'intégrer à une commission ? Je ne suis que dans une seule, aux sports.

**M. LE MAIRE.-** C'est avec beaucoup de plaisir, nous vous donnerons le calendrier de toutes les commissions pour que vous participiez à toutes.

**MME BOUVIER.-** Je pensais que la commission « accessibilité aux personnes handicapées » était de la compétence de la communauté de communes.

**M. LE MAIRE.-** C'est vrai, mais les 2 peuvent exister. Ce n'est pas gênant.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***



**12 – Centre communal d’action sociale – Désignation d’un représentant au conseil d’administration.**

**M. LE MAIRE.-** Je propose Monsieur FLEURY GOBERT ; êtes-vous d'accord ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**13 – Comité des œuvres sociales du personnel – Désignation d’un représentant au conseil d’administration.**

**M. LE MAIRE.-** Même chose.

**M. FLEURY GOBERT.-** D'accord.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**PERSONNEL**

**14 – Tableau des emplois permanents – Modification.**

**M. DUCLOUX.-** On vous demande de modifier le tableau des emplois ; dans le secteur animation, des personnes peuvent prétendre à un grade supplémentaire ; il s’agit d’un poste d’animateur et 10 postes d’éducateurs, des APS ; ce sont uniquement des changements de grade ; au niveau de la création, dans le secteur animation, deux postes d’adjoint d’animation et on supprime par là-même 5 postes dans ce même secteur, suite à des retraites ou des mutations. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**MME BOUVIER.-** A la commission, on a dit que des postes restaient ouverts ; qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. DUCLOUX.-** On peut les pourvoir ; ils ne sont pas tous pourvus, mais on peut mettre des gens dessus.

**MME BOUVIER.-** Quels sont ces postes ?

**M. DUCLOUX.-** Ce sont des postes de gardien de gymnase et autres.

**MME BOUVIER.-** Educateur, c’est cela ?

**M. DUCLOUX.-** Oui ; on affecte ; ils sont sur ces postes.

**MME BOUVIER.-** C'est un poste ouvert ?

**M. DUCLOUX.-** On peut le changer ; des postes sont créés, on met les personnes que l’on veut dessus.

**MME BOUVIER.-** Vous dites « création » et « suppression », mais ce n'est pas équilibré, c’est 5 et 2.

**M. DUCLOUX.-** On n’en a pas besoin pour le moment, donc on en a supprimé ; on les recréera si nécessaire.

**MME BOUVIER.-** Et le personnel qui était sur ces postes ?

**M. DUCLOUX.-** Il est parti en retraite ou a été muté.

**MME BOUVIER.-** Cela fait du personnel en moins.

**M. DUCLOUX.-** Cela n'a rien à voir ; sur les postes, la responsable du personnel met des personnes et après désigne à quel endroit elles vont travailler.

**M. REZZOUKI.-** L'ouverture du poste ne signifie pas la nomination d'un agent sur le poste, sur le cadre d'emploi créé ; il permet néanmoins, sans supprimer d'emploi, de promouvoir, soit par le biais d'un concours s'il a été lauréat, ou par promotion interne, un candidat au grade supérieur.

**M. DUCLOUX.-** Quand certains partent en retraite, on libère le poste pour ne pas avoir plus de personnel.

**M. LE MAIRE.-** Je l'ai fait tout à l'heure pour Monsieur FILLION, je vous invite Madame BOUVIER, pour avoir les explications administratives techniques, à prendre contact avec la responsable Mme ANGLADE.

Un élément pour vous rassurer, je ne sais si vous êtes inquiète, nous ne supprimons pas de poste, au contraire ; on essaie de contribuer, à partir du moment où il y a des réussites aux concours, à la promotion et l'affectation en fonction du grade obtenu.

**M. DUCLOUX.-** On ouvre des postes pour que cela corresponde au niveau des personnes qui sont dessus ; on n'en fait pas en plus, mais il faut que ce poste soit disponible pour mettre les personnes dessus, sinon ils n'ont pas le salaire qui correspond.

## **15 – Chantier d'insertion « restauration de la voirie et d'espaces urbains » Renouvellement du contrat du responsable d'équipe.**

**M. DUCLOUX.-** Au niveau du contrat de responsable d'équipe du chantier d'insertion, comme tous les ans, nous vous demandons de renouveler ce poste, pour quelqu'un que tout le monde connaît, Monsieur JEANCOURT, qui a fait l'unanimité dans son travail ; nous passons au vote.

### **Résultats du vote :**

#### ***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Je salue la réussite de deux agents en CAE ; c'est un souci pour nous tous de voir ces personnes en contrat aidé, qui servent bien la ville, nous souhaiterions pouvoir en garder le plus possible, et dès que des postes se libèrent, ces agents qui sont dans des perspectives de qualification et savoir faire important sont intégrés dans les équipes municipales ; je peux donc vous indiquer que deux agents viennent d'intégrer l'équipe municipale en position de stagiaire et j'espère qu'ils seront titularisés et pourront encore acquérir des qualifications.

## **FINANCES**

### **16 – Décision modificative n°1 budget général.**

**M. BARDOUX.-** Nous avons des modifications sur la section investissement et sur la section de fonctionnement ; vous avez dans vos pochettes un correctif par rapport au dossier envoyé ; il n'y a pas de modification sur la section

d'investissement, le principal ajustement concerne un re-balancement de 260.000 € entre le chapitre construction et le chapitre mobilier, moins 260.000 € sur les constructions plus 238.000 € sur le mobilier pour l'opération de la Rotonde ; il y avait eu une erreur d'affectation quant au projet dans le budget initial ; avez-vous des questions sur la partie dépenses d'investissement ? La section est équilibrée à 3.400 € ; c'est plus du réajustement interne.

***(Aucune intervention)***

Sur le fonctionnement, dans la pochette, c'est légèrement modifié au niveau du document, nous prenons 30.000 € sur les dépenses imprévues pour les placer sur les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ; ce montant doit permettre de financer les indemnités attribuées aux commerçants pour la rue Carnot, dans le cadre de la commission d'indemnisation ; nous avons déjà reçu 3 dossiers, nous inscrivons 30.000 € pour finir l'opération rue Carnot ; d'autres dossiers devraient arriver avant la fin de l'année.

Nous avons des dépenses de personnel un peu supérieures à ce qui était prévu, les contrats de fouille n'avaient pas été anticipés en début d'année notamment, ils se font et nous avons dû recruter du personnel et louer du matériel ; cela génère également des redevances nouvelles et nous inscrivons en recettes nouvelles 34.000 € de redevances d'archéologie.

Nous avons une bonne nouvelle sur les contributions directes, nous inscrivons sur les recettes d'imposition 28.000 € supplémentaires ; nous avons pu percevoir également des redevances d'occupation du domaine public, qui n'étaient pas anticipées ; nous avons pu prélever des taxes sur 3 ou 4 ans sur l'occupation des sols, je pense notamment à l'électricité, à POWEO, EDF, Direct Energie ; nous avons pu recouvrer des taxes nouvelles.

Autre élément par rapport à la perception de ces taxes et aux 51.000 € de recettes, un cabinet nous a aidés à faire l'étude et l'analyse, il est rémunéré sur le résultat ; nous inscrivons un achat de prestations de services en compensation de ces recettes nouvelles ; c'est une dépense supplémentaire donc ; avez-vous des questions ?

Un point que je signale aussi, les taxes foncières sont un peu supérieures à ce qui était prévu, suite au réajustement fait l'année dernière par le conseil général, après validation de la taxe foncière, nous avons rajouté 13 à 14.000 € de taxe foncière supplémentaire.

**M. TURPIN.-** Avez-vous des informations sur les permis de construire, les transactions, des chiffres ?

**M. BARDOUX.-** Sur les recettes, je n'en ai pas eu récemment, j'ai pu en discuter avec différents établissements financiers de la ville, qui ne voient pas pour le moment de reprise notable, ni dans les transactions, ni dans les valeurs.

**M. TURPIN.-** C'était prévisible en début d'année.

**M. BARDOUX.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **19 – Taxe locale sur la publicité extérieure – Modification.**

**M. BARDOUX.-** C'est une nouvelle délibération sur la taxe locale sur la publicité extérieure, pour vous proposer cette fois-ci d'exonérer de taxe les enseignes dont la somme de la superficie est inférieure à 7 m<sup>2</sup> ; dans la dernière délibération votée, on avait fait le choix d'un tarif unique s'appliquant au premier m<sup>2</sup> ; nous vous proposons de revenir sur une exonération pour les enseignes qui ne dépassent pas 7 m<sup>2</sup>, en précisant bien que celles qui ont 8 m<sup>2</sup> et plus sont taxées dès le premier mètre ; celles qui ont de petites enseignes sont exonérées ; cela vise principalement le commerce de centre-ville qui a des enseignes de petite taille ; l'estimation que nous avons faite de cette décision représente un montant de recettes en moins de 13.000 €.

**M. JOURDAIN.-** Vous venez de dire que n'étaient pas exonérés les 7 premiers m<sup>2</sup>, ne sont exonérés que les enseignes inférieures à 7 m<sup>2</sup> ; celles qui ont 14 m<sup>2</sup> par exemple n'ont pas d'exonération sur les 7 premiers mètres ?

**M. BARDOUX.-** C'est exactement le principe.

**M. JOURDAIN.-** Nous nous félicitons que vous soyez revenu à cette décision, plus sage, car comme l'avait fait remarquer Monsieur BIANCHETTI, la précédente délibération pénalisait le commerce de centre ville.

**M. LE MAIRE.-** Je salue le travail qui a été fait par Marie-Eve MARTELLE, en lien avec le Président des boutiques de Château-Thierry, qui s'est mis autour de la table et avec lequel nous avons abouti à cette proposition ; il n'est pas juste de dire et répéter qu'on n'est pas à l'écoute !

**M. TURPIN.-** Non, on ne peut pas...

**M. LE MAIRE.-** Allons, avec le sourire !

**M. TURPIN.-** On est calme et bing ! Arrêtez, là !

**M. LE MAIRE.-** On est à votre écoute là ; c'est avec le sourire !

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **20 – Taxe locale sur la consommation finale d'électricité.**

**M. BARDOUX.-** L'Etat change les modes d'application de la taxe sur la consommation finale d'électricité ; c'est un nouveau dispositif de taxe qui va s'appliquer à partir de 2012 ; il remplace un système précédent qui s'appelait la taxe locale finale d'électricité ; un nouveau système remplace un ancien, suite à la mise en conformité de la France avec des dispositions européennes ; jusqu'à présent, la taxe frappait la facture d'électricité, la valeur consommée, la nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité va taxer les quantités consommées, l'Etat voulant globalement se prémunir d'augmentations fortes à venir sur la valeur du kilowatt/heure, il préfère que la taxe s'applique sur les quantités et pas sur les valeurs.

Une taxe au taux de 4 % jusqu'à présent existait, on a recherché dans les archives, elle avait été instituée dès que le dispositif avait été instauré par l'Etat

en 1980 ; le changement fait suite à une loi de 2010 ; le dispositif est un peu compliqué ; l'objectif recherché dans l'établissement de cette délibération était de trouver quelque chose qui soit le plus proche possible du système précédent ; on ne parle plus de taux maintenant, mais d'un coefficient multiplicateur, qui s'applique sur des quantités électriques consommées ; pour que la taxe soit neutre par rapport au dispositif précédent, nous proposons un coefficient multiplicateur de 4, qui remplace un taux de 4 %, sachant qu'à partir d'aujourd'hui, désolé si c'est un peu technique, à partir de cette nouvelle loi, nous sommes en mesure chaque année, si on le souhaite, d'indexer la valeur de ce coefficient sur le coût de la vie ; il serait possible (cela ne l'était pas jusqu'à présent) de réévaluer chaque année ce coefficient, de manière à l'ajuster sur l'indice, le coût de la consommation ; avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Entre un coefficient de 4 % et un coefficient multiplicateur ...

**M. BARDOUX.-** C'est très compliqué.

**M. FENARDJI.-** Multipliez par 4 10 €, cela fait 40, ce n'est pas 4 %.

**M. BARDOUX.-** C'est un fois 4 sur des kilowatts, des quantités consommées ; on aboutit ensuite à une recette perçue par la ville, par une règle.

**M. FENARDJI.-** Au final est-ce que cela induit une augmentation de la taxe ?

**M. BARDOUX.-** Elle sera identique à ce qu'elle était avant, sauf dans des cas particuliers : on regarde pour l'avenir, car quand on s'appuie sur des quantités et pas des valeurs, si le prix du kilowatt/heure devait monter dans les cinq ans, et l'on sait qu'il va monter fortement, si les quantités consommées n'augmentent pas, la taxe n'augmentera pas ; c'est une bonne chose pour tout le monde ; le seul cas de figure qui peut faire que la nouvelle taxe sera plus élevée que l'ancienne, c'est pour les gens qui ont le dispositif de consommation jour/nuit, qui payaient une valeur de kilowatt/heure faible la nuit ; comme on va calculer la taxe sur les quantités, on ignore le fait que la nuit la valeur est plus faible et pour certaines personnes, la taxe pourrait être plus élevée qu'auparavant, c'est le seul cas de figure.

**M. FENARDJI.-** Comment s'en assurer ?

**M. BARDOUX.-** Il n'y a pas de période transitoire, un dispositif à une date donnée en remplace un autre.

**M. LE MAIRE.-** La volonté affichée par l'intermédiaire des services fiscaux et la municipalité est de n'entraîner aucune augmentation pour les consommateurs et faire en sorte que celles et ceux qui auront fait des économies d'énergie puissent avoir une redevance à la baisse ; on n'est pas pour taxer les consommateurs ; c'est la volonté qui s'exprime à travers cette délibération très complexe.

**M. TURPIN.-** Sauf différence pour le tarif jour/nuit.

**M. BARDOUX.-** Nous aurons d'ici la fin de l'année d'autres dispositifs de taxes qui changent, cela ne sera pas le seul, vous verrez ; nous sommes aussi face à des volontés de taxer davantage de la part du Gouvernement ; là, en l'occurrence, le choix était plutôt d'éliminer le risque d'une augmentation forte de la taxe pour les années à venir ; la valeur inscrite en budget de fonctionnement pour cette taxe sur la ville, c'est 140.000 €, ce n'est pas un petit montant ; nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

**Pour : 32**

**Abstention : 1 (M. FRERE)**

**M. FRERE.-** Je n'ai pas compris et je ne vais pas voter pour quelque chose que je n'arrive pas à saisir.

**M. BARDOUX.-** Tu consommes, tu multiplies par un coefficient et enfin par une valeur fixe du mégawatt/heure.

**M. FRERE.-** Je ne remets pas en cause, mais je n'ai pas compris.

**M. LE MAIRE.-** A la fin de la réunion du conseil municipal, nous avons un technicien spécialiste de la fiscalité locale, je te propose de te rapprocher de lui.

**21 – Marché d'assurance de la flotte automobile – Avenant n° 1.**

**M. BARDOUX.-** Le marché négocié en 2009, le n° 3, s'était fait sur un rapport estimé sinistres/primes très favorable à la ville à l'époque ; on avait négocié une baisse très sensible par rapport au système précédent ; là, nous avons une demande de passer un avenant à ce marché, pour augmenter de 4,8 % la prime d'assurance, au-delà de l'indice fixé initialement à ce contrat, suite à une dégradation du rapport sinistres/primes tel que mesuré par l'assureur.

**M. FENARDJI.-** Peut-on avoir une explication sur les 61 % d'augmentation de la sinistralité ?

**M. BARDOUX.-** C'est 4,8 % l'augmentation.

**M. FENARDJI.-** Car au niveau des sinistres, l'augmentation a été de plus de 50 %.

**M. BARDOUX.-** C'est un nouvel assureur avec qui nous travaillons, depuis que le contrat a été renégocié, il a estimé un chiffre de sinistres, car il n'avait jamais travaillé avec la ville, et on est au-dessus, il demande donc de réévaluer la prime.

**M. FENARDJI.-** C'est parce que c'est un nouveau ?

**M. BARDOUX.-** Il n'a pas d'ancienneté et il s'est certainement mis à des niveaux bas de sinistres, estimé.

**M. TURPIN.-** Il n'y a pas des sinistres plus élevés.

**M. JOURDAIN.-** Je suis favorable à ce qu'on paie les primes d'assurance pour assurer les véhicules de la ville.

**M. LE MAIRE.-** Vous avez été rassuré, c'était payé ; quand on fait preuve d'humour, pas de problème !

**M. BARDOUX.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**17 – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Suppression de l'exonération des constructions nouvelles.**

**M. BARDOUX.-** Nous proposons de revenir sur un dispositif qui existait depuis de nombreuses années, une exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties neuves, des constructions nouvelles ; une majorité de communes

a mis en place et fait voter cette exonération, toutes ne le font pas ; nous proposons de supprimer cette exonération pour les immeubles et constructions nouvelles.

Le principe est assez simple, nous n'exonérons plus pendant 2 ans de taxe foncière les constructions nouvelles sur le territoire de la commune, sachant que les villes de Laon et St Quentin n'ont pas ce dispositif d'exonération par exemple ; la justification en est que, face au développement urbanistique de la ville, nous devons faire face à des charges nouvelles d'investissements et une augmentation de la demande en matière de services publics et nous souhaitons donc mettre fin à cette exonération.

**M. TURPIN.-** Vous l'estimez à combien ?

**M. BARDOUX.-** A peu près 30.000 € par an.

**M. JOURDAIN.-** Je suis très étonné de la délibération que vous nous proposez, car il est clair que l'exonération pendant deux ans de la taxe foncière, surtout que les gens paient la taxe d'équipement, me semble aller à l'encontre des objectifs affichés, ceux de la municipalité précédente et celle d'avant, de favoriser la construction sur le territoire de la commune, d'autant plus que l'on vous a entendu dire à la municipalité qu'accueillir des habitants nouveaux, c'était créer des richesses supplémentaires ; là, vous avez une délibération rédigée de telle manière que vous nous expliquez qu'accueillir des habitants nouveaux, c'est faire face à des charges nouvelles, que par conséquent, vous revenez sur cette exonération. Nous avons décidé de nous opposer à cette suppression de l'exonération, car c'est une mesure qui favorise le développement de l'habitat et notamment qui favorise la construction pour les classes moyennes et les familles les plus modestes.

**M. LE MAIRE.-** Sans aucune malice, je reprends ce que vous avez dit tout à l'heure, et j'essaie d'avoir un discours qui puisse être cohérent : vous avez dit « attention qu'il n'y ait pas trop d'habitations » ; là, vous dites « vous allez à l'encontre de l'arrivée d'habitants nouveaux » ; si la ville de Château-Thierry n'était pas confrontée, non, car c'est un atout, c'est pourquoi nous proposons cette délibération, mais sollicitée de telle sorte par des investisseurs avec un grand nombre de constructions, nous ne prendrions pas cette délibération ; contrairement à ce que vous venez de dire, nous souhaitons favoriser également l'habitat social, et dans cette délibération ne sont pas concernées les constructions à vocation sociale.

La ville de Château-Thierry est très attractive, tellement que nous avons de grandes demandes, et la première des choses que nous devons faire, c'est sur ce qui freine son attractivité ; l'exonération n'est pas un atout, personne n'est venu nous dire « avez-vous l'exonération ? » ; ce qui est un frein en revanche, est le montant élevé de la fiscalité locale et du foncier bâti ; donc, nous engageons une réflexion sur le long terme ; est-il normal que ce soit les habitants installés depuis 30 ans qui puissent financer l'arrivée de nouveaux habitants ?

C'est une volonté de solidarité et chacun doit participer à ce que nous engageons, à ce que la collectivité propose ; je souhaite que l'on puisse avoir une réflexion plus globale en matière de fiscalité ; si l'on n'avait pas d'incertitude sur le devenir des finances des collectivités locales, une décision serait à prendre :

la baisse du foncier bâti et surtout des dispositions qui permettent aux classes moyennes de payer beaucoup moins ; aujourd'hui, Château-Thierry, à travers son niveau de fiscalité même si, et je vais le rappeler, d'une manière historique, nous n'avons pas augmenté la fiscalité, voit les gens vouloir quitter Château-Thierry, car les taux sont trop élevés ; c'est une réalité.

Peut-être que nous serons amenés dans le cadre du débat sur la fiscalité locale à revoir la position de la ville pour que celle-ci puisse continuer à avoir de l'attractivité ; c'est vraiment un discours très cohérent de notre part ; c'est ce qui est proposé et je souscris tout à fait à la délibération proposée.

**M. TURPIN.-** Vous modifiez un peu les propos que je tenais tout à l'heure, je ne disais pas « trop de logements » ou « pas assez de logements » mais que sur certains quartiers, surtout sur le projet Blanchard, il fallait optimiser en fonction dans le quartier déjà existant de la circulation, de la sécurité, de la proximité de commerces, d'écoles, etc. ; l'idée de 500 logements au départ paraissait excessive ; après, il faut travailler dessus ; il ne faut pas transformer les propos comme cela.

Concernant ce débat, il est extrêmement marginal, on est sur des montants très faibles, mais cela a un impact symbolique ; c'est tellement marginal que cela rentre très faiblement dans les recettes locales, mais cela peut avoir un impact symbolique plus fort, alors que cela ne se justifie pas ; cela ne va pas modifier les actes d'achat ou de vente, mais le discours est gênant : on voudrait aujourd'hui remettre en place une taxe ; je ne vais pas faire un plat ni voter contre, car cela paraît marginal et il y a d'autres sujets sur lesquels il faut débattre.

**M. BARDOUX.-** En faisant cela, on met fin à une niche fiscale qui ciblait un public particulier ; c'était le plus grand nombre qui payait indirectement cette niche fiscale.

**M. TURPIN.-** C'est un discours d'affichage, ce n'est pas autre chose ; c'est peanuts.

**M. LE MAIRE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 22***

***Contre : 7***

***Abstentions : 4***

**18 – Taxe d'habitation : abattement à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.**

**M. BARDOUX.-** En lien avec la délibération précédente, la fin de l'exonération pour permettre à la ville d'afficher un choix fiscal de solidarité, Château-Thierry ville solidaire ; nous proposons d'instituer quelque chose qui n'existait pas, un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, pour réduire pour ces personnes le montant de taxe d'habitation.

Nous sommes au total sur un jeu à sommes nulles, les recettes nouvelles générées par la fin de l'exonération permettent de financer un abattement spécial en faveur des personnes handicapées ; c'est un vrai geste envers ce public ; nous proposons un abattement de 10 % sur les valeurs locatives des personnes



handicapées ou invalides ; les conditions pour bénéficier de cet abattement sont rappelées dans la délibération ; vous l'avez sous les yeux.

**M. LE MAIRE.-** C'est parce que l'on fait la suppression d'un côté que l'on peut voter cet abattement de l'autre ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **23 – Subvention exceptionnelle en faveur de la population de la Corne de l'Afrique.**

**M. BARDOUX.-** Face à l'ampleur de la crise qui sévit dans la Corne de l'Afrique et la sécheresse qui touche plus de 12 millions de personnes, un concert a été organisé à la Biscuiterie dimanche 10 septembre ; pour apporter tout son soutien, le conseil municipal propose de verser une subvention exceptionnelle de 1.000 € au programme alimentaire mondial en faveur de la population de la Corne de l'Afrique ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **22 – Comité des Fêtes Jean de La Fontaine – reversement des droits de place 2011.**

**MME MARTELLE.-** Il est demandé d'approuver le versement cette année de 60 % des droits de place concernant les Fêtes Jean de La Fontaine soit la somme de 8.349 € ; cette somme provient de la recette supplémentaire générée par les droits de place, avez-vous des questions ? Auparavant, c'était 40 % et nous sommes passés à 60%.

**M. LE MAIRE.-** Depuis 3 ans, les droits de place ont été multipliés par deux au sein du Comité des fêtes, pour aider le Comité des fêtes dans son action d'animation de la ville ; c'est un partenariat qui est très fort entre le Comité des fêtes et la ville et c'est un engagement tenu.

**MME MARTELLE.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **24 – Adhésion de la Ville au collectif « Carmen ».**

**M. LE MAIRE.-** C'est par rapport à la problématique des gaz des huiles de schiste, je ne vais pas revenir sur la genèse de tout cela ; le Gouvernement a balancé le permis de Château-Thierry sans aucune concertation ; à plusieurs reprises, des motions ont été votées, conseil régional, conseil général, ville de Château-Thierry, communauté de communes ; aujourd'hui, un collectif est en

place sur le territoire, et je pense qu'il est bien que ce collectif puisse être renforcé par les villes, les communes concernées, et d'autres élus proposeront d'adhérer à ce collectif, afin de pouvoir aller plus loin dans cette lutte engagée avec le Gouvernement, car la loi qui a été votée est un écran de fumée ; aujourd'hui les menaces pèsent réellement ; je propose que la ville de Château-Thierry puisse réellement adhérer à ce collectif ; avez-vous des questions ?

**MME BOUVIER.-** C'est dans la forme ; vu la délibération du conseil régional que j'ai en ma possession, il serait bon d'ajouter que « le conseil régional de Picardie demande un «moratoire» sur la prospection » ; c'est ce mot qui a été gommé, et ensuite « s'oppose par tous les moyens par tous les moyens à l'exploitation du gaz et huiles de schiste sur le territoire picard » ; donc, ajouter après « moratoire » « sur la prospection » ; et pour la formule, « le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au collectif « Carmen », je pense qu'il faut mettre « le conseil municipal demande l'adhésion de la commune au collectif «Carmen» ; cela serait plus logique.

**M. JOURDAIN.-** Je prends la parole en tant que membre de ce collectif ; il n'existe pas à ce jour de statut, de texte qui régleme, qui prévoit les adhésions, donc, il faut que l'on en débattre ; personnellement, je ne peux pas participer à ce vote, car je ne veux pas préjuger par mon vote des débats qui pourront avoir lieu au sein du collectif ; la question sera posée, on se réunit vendredi prochain.

Ceci dit, la formule de Madame BOUVIER conviendrait mieux « demande son adhésion » ; mais aujourd'hui je ne suis pas certain, je ne sais pas (ce n'est pas que je ne sois pas certain) si nous allons accepter l'adhésion des collectivités territoriales ; si vous écrivez « demande », on pourra toujours dire « oui » ou refuser ; mais « voter l'adhésion » c'est préjuger de nos débats, car nous n'avons pas acté que nous accepterions l'adhésion des collectivités territoriales, ou des partis politiques, ou des syndicats, etc.

**M. LE MAIRE.-** Cette délibération a été proposée après que nous ayons largement débattu avec des personnes qui sont aujourd'hui reconnues comme étant à la pointe de ce combat.

**M. JOURDAIN.-** Pas le collectif !

**M. LE MAIRE.-** Non, pas le collectif, mais c'est une démarche qui a été également initiée sur des territoires voisins où les communes, les communauté de communes, le Département, la Région, sont plutôt les bienvenus ; les collaborateurs de Nicole BRICQ voyaient plutôt cela comme étant un appui supplémentaire au combat qui est à mener ; ce n'est peut-être pas le cas du collectif dans lequel vous êtes, ce qui m'étonnerait quand même ; en tous les cas, je rejoins cette proposition dans la demande d'adhésion ; à titre personnel, je solliciterai mon adhésion, comme d'autres l'ont fait ; il n'y a pas de règlement intérieur pour faire de la discrimination, je pense.

On revoit la délibération et comme vous êtes un éminent membre de ce collectif, je vous fais déjà part de ma proposition ; c'est avec beaucoup de plaisir que je me joindrai à ces débats ; je ne doute pas un seul instant que, compte tenu du combat que nous devons mener ensemble, il y a intérêt à ce que des collectivités

se joignent ; encore des élus de Oulchy le Château sont venus me voir, et je proposerai cela à l'UCCSA ; il faut donner de la force, même si je sais que vous n'en manquez pas, par rapport à un enjeu qui dépasse largement les petits trucs politiques ; c'est vraiment un enjeu pour le territoire, écologique, environnemental et de santé.

D'accord pour votre proposition de modification ; nous sollicitons l'adhésion et nous la formulerons le plus rapidement possible au collectif Carmen ; d'autres personnes sont dans la salle et prennent cette demande avec la force qui est la nôtre ; nous passons au vote.

**MME BOUVIER.-** Je m'abstiens également, étant membre du collectif.

**Résultats du vote :**

***Pour : 29***

***Abstentions : 4***

## **INTERCOMMUNALITE**

### **25 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.**

**M. LE MAIRE.-** Le Préfet de l'Aisne, comme tous les Préfets de France, a fait un projet de schéma départemental de la coopération intercommunale ; pour celles et ceux qui soutiennent ce gouvernement, je regrette de le dire, mais au niveau de la méthode, c'est vraiment une provocation constante à l'égard des élus ; même les élus UMP dénoncent cette méthode et appellent le Président de l'association des Maires de France et l'association des Maires ruraux, que cela soit dans le département ou ailleurs, à solliciter des avis défavorables par rapport aux propositions formulées, et à solliciter des délais supplémentaires ; j'étais encore en réunion voici quelques jours, ils sollicitent de repousser après l'élection présidentielle ce projet de schéma.

Par rapport à la proposition du Préfet, je sollicite votre avis pour que le conseil municipal déplore le manque de concertation préalable avec les communes, les syndicats et les EPCI concernés, demande expressément un report raisonnable des délais d'élaboration, des éléments chiffrés sur les conséquences patrimoniales, financières et fiscales des propositions soumises, des simulations précises sur les modifications proposées en terme de gestion des personnels, de gouvernance, ou encore des compétences.

Par rapport aux syndicats, l'extension du périmètre de l'USESA à 8 communes, il s'agit de donner un avis défavorable, d'émettre un avis défavorable à la dissolution du syndicat intercommunal du réémetteur de Charly, et à la dissolution du SIVU du Ru de Nesles, et d'émettre un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Mézy-Moulins à la communautés de communes de la région de Château-Thierry, étant entendu que les élus de Mézy-Moulins y sont totalement favorables, c'est la délibération proposée.

**M. FLEURY GOBERT.-** Il y a deux dossiers, je le vois en lisant les documents, celui qui consiste à accepter le rattachement de la commune de Mézy-Moulins, et celui où vous déplorez le manque de concertation etc. ; soit vous faites

deux dossiers et on se prononce sur chacun d'eux, soit vous le mettez de manière globale tel qu'il est là et ...

**M. LE MAIRE.-** Nous organisons donc deux votes ; sur l'avis défavorable par rapport aux syndicats, qui vote ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Qui donne un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Mézy-Moulins à la communauté de communes de la région de Château-Thierry ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Les deux propositions sont donc prises à l'unanimité.

## **26 – CCRCT – Schéma de développement éolien.**

**M. LE MAIRE.-** Il faut donner un avis concernant la demande de ZDE par la communauté de communes de la région de Château-Thierry sur le territoire des communes de Blesmes et Essomes sur Marne ; la communauté de communes sollicite notre avis, vu la délibération de la CCRCT en date du 11 avril 2011, approuvant la création d'une ZDE et le périmètre géographique annexé, je vous demande d'émettre un avis favorable à la proposition de la communauté de communes.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **27 – USEDA – Contribution versée par la Ville pour les raccordements au réseau électrique. Transfert de compétence à l'USEDA.**

**M. LE MAIRE.-** Il est proposé de percevoir à la place de la commune la contribution relative au raccordement du réseau électrique ; en contrepartie, l'USEDA se voit confier les missions suivantes : vérifier si les conditions techniques et financières présentées par ERDF dans le cadre des raccordements au réseau électrique et en particulier de s'assurer si les renforcements demandés par ERDF sont bien induits par le raccordement du futur usager, régler en lieu et place de la commune à ERDF la contribution due au titre des raccordements réalisés sur la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire ERDF ; je vous demande d'approuver la proposition afin que l'USEDA puisse intervenir en lieu et place de la ville de Château-Thierry ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous votons.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **28 – SARCT – Rapport annuel 2010 sur le service public d'assainissement.**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions sur l'activité du syndicat d'assainissement ? C'est un syndicat qui fait aujourd'hui référence dans le département de l'Aisne, à travers son engagement, la qualité de ses services,

que cela soit en matière d'environnement, d'écoute des collectivités locales ou des usagers.

Je tiens à rappeler ici le partenariat très fort qui existe entre la ville de Château-Thierry et le syndicat d'assainissement comme l'USESA ; cela peut se voir à travers la prise en charge financière des aménagements rue Carnot sur les réseaux, de l'aménagement place Jean de La Fontaine sur les réseaux, et on ne peut passer sous silence les travaux qui viennent de commencer, la réalisation de la nouvelle station d'épuration Pierre LEMRET, gros investissement ; c'est donc du développement pour le territoire et les entreprises.

C'est un prix d'assainissement qui est parmi les plus bas du département de l'Aisne ; je vous ai communiqué le rapport, vous en avez un exemplaire et vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'équipe du SARCT, c'est avec plaisir qu'ils vous accueilleront.

## **TRAVAUX**

### **29 – Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Demandes de subvention.**

**M. REZZOUKI.-** C'est une délibération modificative ; nous avons délibéré sur cette demande de subvention pour la Rotonde ; c'est modificatif car on a vu disparaître la DGE, la DDR, qui sont contractées maintenant en « dotation d'équipement des territoires ruraux » ; il s'agit de solliciter les services de l'Etat pour une demande de subvention entre 30 et 55 % sur la deuxième tranche de la Rotonde.

**M. FILLION.-** J'aurais voulu connaître le montant des subventions.

**M. REZZOUKI.-** L'assiette subventionnable pour la Rotonde est réalisée sur un montant total de travaux, pour la première demande de subvention, sur la première tranche, à hauteur de 20 % des dépenses subventionnables, 671.544 € ; le montant demandé dans le cadre de la DGE en 2010 avant sa disparition était de 134.308,47 € ; dans le cadre de la demande de subvention faite pour la deuxième tranche, dans le cadre de la DETR, on arrive à une fourchette entre 30 et 55 % sur un montant subventionnable de 773.237 € ; sur la fourchette haute que l'on peut souhaiter évidemment, on est toujours à la recherche de cet optimum, on arriverait à 425.280,35 €.

**M. FILLION.-** Il serait souhaitable dans ce genre de délibération que nous ayons les montants ; cela serait plus facile à assimiler.

**M. REZZOUKI.-** Lors du conseil municipal précédent, vous avez été amenés à délibérer autour du plan de financement de la Rotonde qui avait intégré l'ensemble des dépenses afférentes au projet, le montant des travaux, le coût de la maîtrise d'œuvre et l'ensemble des coûts annexes ; vous avez été appelés également à délibérer sur le montant des subventions ; mais je peux toujours les rappeler.

Sur un projet comme celui-ci, les recettes en DGE, uniquement sur la première tranche, 279.700 €, dans le cadre du CRA, 175.191 €, le CDDL : 15.000 € ; subvention d'équipement de la communauté de communes : 365.980 € ; programme

d'intervention CAF, 251.620 € ; nous arrivons à un montant de subvention de 1.797.000 € sur un montant d'investissement de 1,4 M€ ; les projets en dépenses et recettes sont optimisés, je l'espère, pour le bien du contribuable.

**M. TURPIN.-** Sur une délibération comme celle-là, il faudrait que des éléments chiffrés soient mis ; on a l'impression que la délibération n'est pas terminée ; les chiffres ont été annoncés, mais c'est une délibération de conseil municipal, un acte officiel, il serait important que les chiffres y soient ; il ne suffit pas de les rappeler, même si on peut les connaître par ailleurs, si on en a une bonne mémoire. On est sur une délibération, cela doit être sérieux et il manque là les éléments chiffrés.

**M. REZZOUKI.-** L'ensemble des éléments chiffrés a été présenté sur une délibération précédente.

**M. TURPIN.-** On est sur cette délibération, on a un travail de présentation systématique de documents, il faut faire mettre les chiffres.

**MME BOUVIER.-** En commission, nous l'avions demandé.

**M. LE MAIRE.-** Je suis d'accord avec vous, on y veillera.

**M. REZZOUKI.-** Sur l'ensemble des projets et en particulier les gros projets engageants financièrement, on remettra le plan de financement.

**M. LE MAIRE.-** Pas de problème sur la remarque.

**M. TURPIN.-** Je suis d'accord sur le fond.

**M. LE MAIRE.-** Cela a été plus complexe que sur des dossiers habituels, car l'Etat a modifié sa DGE.

**M. TURPIN.-** La donne est changée, cela mérite des précisions chiffrées.

**M. LE MAIRE.-** Il faut voter le projet.

**M. FILLION.-** Je m'abstiens sur le principe de la délibération ; je ne peux pas voter pour.

**M. LE MAIRE.-** Si c'est pour vous faire voter de manière favorable, on peut ajouter dans la délibération l'assiette et le montant des subventions.

**M. FENARDJI.-** Il serait intéressant que systématiquement, quand on demande des subventions, les montants soient affichés, car on n'a pas la science infuse ; les chiffres nous sont donnés, tout le monde n'a pas la même connaissance de ces chiffres, c'est bien de les rappeler, c'est aussi un respect pour les conseillers ; on ne peut pas le rappeler comme cela, mais je suis d'accord avec vous.

**M. LE MAIRE.-** Avec le chiffre ajouté dans la délibération, pouvons-nous voter ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. REZZOUKI.-** Sur chaque délibération qui va suivre sera rappelé pour mémoire le plan de financement dans son intégralité, dépenses et recettes.

**M. TURPIN.-** Evidemment !

**M. REZZOUKI.-** C'est dans le même sens, concernant la rue Carnot, demande de subvention dans le cadre de la DETR, il s'agit de solliciter dans le cadre de la modification de ces dispositifs, les subventions, de solliciter l'Etat pour l'aménagement de la rue Carnot et de la Place Jean de La Fontaine ; le taux de

subvention est entre 30 et 55 % du montant des travaux ; pour le montant de travaux et ce plan de financement, ce sera joint comme précisé précédemment.

Place Jean de La Fontaine, lot 1, travaux voirie, 568.000 €, éclairage public, GTIE, 286.000 €, les assiettes subventionnables respectives sont de 181.240 € et 342.000 €.

**M. TURPIN.-** Hors ou TTC ?

**M. REZZOUKI.-** Je suis toujours en HT. Sur la rue Carnot, le montant hors taxes est de 416.141 € ; les montants de subventions sollicitées seront entre 30 et 55 % de ces montants ; entre 30 et 55 % sur l'assiette de 520.000 € pour Jean de La Fontaine, et rue Carnot sur l'assiette 232.246 €.

**M. FILLION.-** Tout cela sera précisé ?

**M. LE MAIRE.-** Oui, dans la délibération, étant entendu pour être précis que l'assiette subventionnable au titre de la DETR ne veut pas dire l'assiette totale des dépenses.

**M. REZZOUKI.-** Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **30 – Aménagement d'un terrain multisports extérieur Blanchard – Demandes de subvention.**

**M. REZZOUKI.-** Ce sont les actions menées en faveur des ados et pour les jeunes adultes en particulier sur les espaces de vie populaires au droit des établissements scolaires ; nous avons décidé d'être dans la continuité en matière d'aménagement sportif ; nous avons implanté voici deux ans un terrain multisports aux Vaucrises et il est décidé de compléter le plateau sportif au Blanchard avec la même structure ; nous sollicitons une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, du CRA, pour l'un et du CDDL pour l'autre ; le montant du projet d'aménagement sur le plateau d'un terrain multisports extérieur à Blanchard, le montant hors taxes est de 120.000 €, la demande de subvention sera réalisée au taux maximum auprès du Conseil Général, à hauteur de 15 %, dans le cadre du CDDL et de 27,5 % au niveau du CRA pour la Région ; le montant de subvention est donc de 49.000 € hors taxes, sur les 120.000 € hors taxes d'investissement.

**M. TURPIN.-** On est obligé de vous croire, on ne peut faire autrement, on n'a pas de chiffre et c'est gênant.

**M. REZZOUKI.-** Même réponse que tout à l'heure ; nous vous joindrons les chiffres.

**M. TURPIN.-** Je sais, mais c'est un peu gênant.

**M. REZZOUKI.-** Il n'y a pas de problème en soi, c'est sur la forme, mais nous pouvons toujours reporter la délibération.

**M. TURPIN.-** La forme et le fond parfois se rejoignent ; à ne pas avoir d'élément chiffré sur une délibération de ce genre, on peut se poser des questions ; il faut vraiment un rapport de confiance fort pour dire que l'on y va !

**M. REZZOUKI.-** Je ne serai pas étonné de votre part que ce rapport de confiance soit si fort et je vous remercie par avance de voter favorablement le projet, sinon nous pouvons toujours reporter ; ce n'est pas un souci.

**M. TURPIN.-** Sans dire que le travail est bâclé, je ne veux pas lancer la polémique.

**M. LE MAIRE.-** Je comprendrais tout à fait la position ; vous avez raison sur la forme, je l'ai dit tout à l'heure, et je comprendrais votre réflexion s'il s'agissait de dépenses, mais là, on sollicite des subventions.

**M. TURPIN.-** Il y a des subventions et aussi des dépenses.

**M. LE MAIRE.-** On sollicite des subventions quand même, à moins que vous soyez contre le plateau d'EPS, et c'est votre droit d'élu.

**M. TURPIN.-** Ce n'est pas moi qui fais la polémique.

**M. REZZOUKI.-** Si vous souhaitez que l'on reporte cette délibération, pas de problème.

**M. TURPIN.-** On vous fait confiance.

**M. REZZOUKI.-** Encore une fois, l'ensemble des actions engagées et des projets présentés aujourd'hui lors de ce conseil municipal ont fait l'objet d'un vote ; sur la forme, on n'est pas complet, je le reconnais aujourd'hui, mais sur le fond, nous avons quand même débattu au débat d'orientation budgétaire et au niveau du budget primitif ; ce ne sont pas des opérations que l'on découvre aujourd'hui.

**M. TURPIN.-** Il faut les faire, il faut y aller, on soutient.

**M. JOURDAIN.-** Je ne souhaite pas que l'on reporte la délibération : n'est-ce pas ce terrain multisports que l'on inaugure dans peu de temps ? Il me semble légitime que l'on ne se mette pas en infraction avec les règles.

**M. LE MAIRE.-** Pas de polémique ! On compte sur vous pour le Tribunal Administratif !

**M. REZZOUKI.-** Je veux bien faire preuve de sérénité mais il faut arrêter avec la désinformation parfois, et les fausses déclarations comme les vôtres, Monsieur JOURDAIN ; vous, Maire que vous avez été, vous ne pouvez pas ignorer le fait que l'on peut engager les travaux sans forcément avoir sollicité les subventions, d'autant plus qu'elles peuvent être données après que l'on ait engagé le projet ; l'un n'empêche pas l'autre ; vous avez été Maire 19 ans, et l'on arrive à ce genre de situation !

**MME BOUVIER.-** Cela remet en cause la raison des commissions ; pourquoi les commissions ? Nous avons posé ces mêmes questions, et cela revient au conseil municipal ; cela veut dire quoi ? Que nous ne comptons pas à la commission ?

**M. REZZOUKI.-** Je vous rejoins.

**MME BOUVIER.-** C'était la commission des finances, présidée par Monsieur BARDOUX, et vous étiez présent.

**M. REZZOUKI.-** Je vous rejoins, tout à fait ; néanmoins, le dossier de synthèse a été envoyé avant le déroulement de la commission et nous n'avons pas eu le temps matériel d'apporter les modifications ou observations présentées.

**MME BOUVIER.-** Vous pouviez faire ces rectifications aujourd'hui, votre collègue Madame JACOB les a faites.



**M. REZZOUKI.-** Ce n'était matériellement pas possible de les faire, mais je reconnais très humblement qu'Isabelle JACOB est plus réactive et tant mieux.

**MME JACOB.-** On arrête sur la forme et on continue, si vous voulez bien.

**M. REZZOUKI.-** Nous passons au vote.

**M. LE MAIRE.-** Sans polémique, j'ajoute que par rapport à ce qui a été énoncé avec force, et qui est une contre vérité, il est possible de commencer les travaux sans avoir les arrêtés, à partir du moment où il y a un document, un courrier envoyé aux collectivités territoriales, annonçant le début des travaux de manière anticipée, que cela soit avec le Conseil Régional, le Conseil Général ou les autres communautés ; cette règle ne prévaut pas depuis trois ans, mais a toujours été mise en application pour les collectivités qui sollicitaient des débuts anticipés et surtout sollicitaient des subventions ; c'est la vérité.

**M. TURPIN.-** On l'inaugure le 25 ? C'est bien cet équipement ?

**M. REZZOUKI.-** L'inauguration est le 24, il y aura un tournoi sur le terrain, le lendemain ; on vous attend également pour participer et être au cœur de l'action avec les jeunes de Blanchard ; nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **31 – Fonds départemental de solidarité – Travaux de voirie.**

**M. REZZOUKI.-** C'est un reliquat de subvention ; on sollicite le Conseil Général pour une subvention programmée à hauteur de 7.650 € sur une assiette subventionnable de 302.000 € HT pour l'aménagement de la place Jean de La Fontaine.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **32 – Fonds départemental de solidarité – Demande de subvention suite aux dégâts provoqués par un orage.**

**M. REZZOUKI.-** C'est une demande de subvention exceptionnelle : lors de la nuit du 4 septembre, un orage violent a provoqué des inondations, elles-mêmes provoquées par des problèmes de réseaux d'eaux pluviales ; il s'agit par le biais de cette délibération de solliciter le Conseil Général pour l'obtention de subventions sur le montant global des travaux de réparation de ces dégâts d'orage, montant estimé aujourd'hui à 100.000 € hors taxes ; par le biais de la même délibération, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de mise en concurrence en utilisant la procédure d'urgence prévue au code des marchés publics ; nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** La leçon qu'il faut retenir de tout cela est la démarche qui est la nôtre de solliciter un maximum de subventions ; cela fait beaucoup de travail, même si l'on doit être encore plus précis et donc, merci à Mohammed REZZOUKI.

### **33 – Commission d'indemnisation du préjudice économique.**

**MME MARTELLE.-** Le conseil municipal a approuvé la création d'une commission d'indemnisation amiable du préjudice économique, afin de prévenir le préjudice matériel subi par les commerçants impactés par des travaux portés par la Ville. Cette commission s'est réunie le 8 septembre, elle est présidée par un magistrat du tribunal administratif d'Amiens et a examiné à ce jour 4 dossiers : La Civette, Histoires d'Enfants, Pizzéria Carnot et la Petite Boulange.

Vous avez des montants indiqués, une provision pour la Civette, Monsieur DZIEWIATKA, d'un montant de 1.500 € sur l'indemnité susceptible de lui être allouée ; ensuite, Monsieur Bernard DOUCE, exploitant le magasin « Histoires d'enfants », une provision d'un montant de 4.000 € sur l'indemnité transactionnelle susceptible de lui être allouée ; Madame Sylvie CHEVALIER, qui exploite la SARL « Pizzéria Carnot », une indemnité de 3.500 € à titre définitif, là, pour le préjudice subi ; Monsieur Stéphane MEILLIER, gérant de la SARL « la Petite Boulange », à titre définitif également, pour un montant de 6.000 € ; nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer les protocoles, avez-vous des questions ?

**M. TURPIN.-** Il faut se féliciter du travail de cette commission d'indemnisation que l'on avait approuvée au moment de sa création ; c'était une décision importante du conseil municipal à ce moment ; mais je ne comprends pas la délibération par rapport à vos propos : dans la délibération on décide de verser une provision au magasin « Histoires d'Enfants », des indemnités sont prévues pour la SARL Pizzéria et la SARL « Petite Boulange » ; la Civette a une indemnité prévue ? Comment cela se passe ? Dans la délibération, elle n'est pas citée et vous avez cité un montant pour la Civette.

**M. REZZOUKI.-** Dans vos pochettes, vous avez une délibération modificative.

**M. TURPIN.-** Donc la Civette, 1.500 € ? C'est la modification ?

**M. REZZOUKI.-** Cela a été rajouté.

**M. TURPIN.-** Pour la Civette, cela a été fait en accord avec le commerçant ?

**MME MARTELLE.-** Bien sûr.

**M. TURPIN.-** Pour Monsieur Bernard DOUCE, vous citez une provision ; pour les autres c'est un montant définitif, et pour « Histoires d'Enfants », c'est une provision en fonction d'éléments nouveaux qui pourraient survenir et qui pourraient être supérieurs à ce montant ? Nous sommes d'accord ?

**M. LE MAIRE.-** En fonction des bilans qui ont été validés par l'expert comptable et pris en compte par le juge. Des bilans ont été arrêtés au mois de juin, d'autres non.

**M. TURPIN.-** Cela peut être réévalué, l'indemnité le concernant, et pas sous-évalué bien sûr ? Les autres c'est arrêté, la Civette aussi ?

**MME MARTELLE.-** La Civette, c'est à titre provisoire.

**M. REZZOUKI.-** Lors de la commission d'indemnisation, sur les dépôts de dossiers, quand ils étaient complets sur le chiffre d'affaires, c'est-à-dire sur la durée totale des travaux, d'avril à août, cela conduisait à une décision définitive ; quand

il n'y avait pas l'ensemble des éléments, qu'il manquait un mois ou les deux derniers mois, cela amenait à provisionner.

**M. TURPIN.-** Le délai du montant définitif, c'est quoi ? Est-ce défini ? Cela va dépendre de la constitution des dossiers ?

**M. REZZOUKI.-** La commission est amenée à statuer, même dans les 4 ou 6 mois après la réalisation des travaux pour estimer l'incidence des travaux ; il y a l'incidence négative et l'incidence qui peut conduire à une amélioration de l'activité commerciale.

**M. TURPIN.-** C'est une commission mensuelle ?

**M. REZZOUKI.-** Elle se réunit à la sollicitation de la collectivité.

**M. FRERE.-** J'ai peut-être raté quelque chose en route, c'est un sujet qui a fait débat en commission, mais il me semble que la Civette avait été déboutée par la commission ; c'est ce qui avait été dit en commission quand on a abordé le sujet, sauf si j'ai raté quelque chose ; comment aujourd'hui lui a été attribuée cette provision ? Si aujourd'hui on autorise Monsieur le Maire à signer ces protocoles, s'engage-t-on, si les montants changent, à les valider automatiquement ? Car on ne sait pas où l'on s'engage, dans le fond.

**MME MARTELLE.-** C'est le travail de la commission et à titre provisoire, nous avons décidé ...

**M. FRERE.-** Alors dans ce cas, on ne vote pas, on la laisse faire et voilà.

**M. LE MAIRE.-** C'est proposé au conseil municipal qui peut modifier ; la commission à laquelle j'ai participé pour partie, sans en être membre, et le juge me l'a fait remarquer, d'ailleurs, et je suis pas resté plus longtemps, la commission soumet un avis ou pas d'avis du tout, pour des raisons qui lui sont propres et après, il y a débat en dehors du juge, et c'est au conseil municipal de délibérer et valider les montants proposés ; tous les dossiers ont fait l'objet d'un examen en commission, c'était un examen approfondi d'après ce qui m'a été dit.

**M. FRERE.-** Cela n'explique pas, si l'avis de la commission était de débouter la Civette, qui a décidé après, entre la commission et aujourd'hui, de verser ?

**MME MARTELLE.-** On ne l'a pas déboutée.

**M. FRERE.-** C'est ce qui nous a été dit en commission.

**MME BOUVIER.-** Dans notre document de commission n'apparaissait pas la Civette ; j'ai compris pareil que Monsieur FRERE.

**M. FONTAINE.-** J'ai participé à la même commission que Monsieur FRERE, cela m'a donné l'occasion de la quitter, car nous n'étions pas d'accord sur un aspect ; on m'a prouvé et à d'autres personnes aussi que la commission avait très bien fait son travail et déboutait la Civette pour X raisons, et surtout par rapport aux consommations bar, où les recettes étaient normales, il y avait eu plus de monde car il y avait des travaux ; le responsable du tribunal trouvait qu'il n'y avait rien à donner, car c'était par rapport à la Française des jeux et au Trésor Public sur les timbres ; nous insistions, disant « ce n'est pas normal, pourquoi ? » et on répondait « non, il n'y en a pas » et là qu'entend-on ? Depuis lundi soir, la commission s'est réunie et a changé d'avis.

**M. REZZOUKI.-** On va apporter des précisions sur le déroulement de la commission ; ce qui avait été précisé lors de la commission, et il s'agit en fait de la commission travaux, sur les 4 dossiers présentés, et les 4 sont ici nommés, la commission d'indemnisation du préjudice économique avait statué sur les provisions pour Monsieur DOUCE, l'indemnité de Madame CHEVALIER et Monsieur MEILLIER ; la commission du préjudice économique a statué au sujet de la Civette en la déboutant et en précisant que les éléments fournis en la matière ne pouvaient pas conduire la commission à donner un avis favorable à la demande d'indemnité ; il a été précisé dans la commission travaux que cet avis de la commission d'indemnisation n'était qu'un avis ; c'est au conseil municipal de délibérer derrière, il est vrai que cela peut paraître contradictoire, sur l'attribution ou non de cette indemnité ; aujourd'hui, il s'agit pour le conseil municipal de se positionner sur le fait d'attribuer une provision ou une indemnité, mais à la toute discrétion du conseil municipal et non en fonction de l'avis de la commission d'indemnisation.

**M. FRERE.-** Qui a fixé ce montant et comment a-t-il été fixé ?

**M. REZZOUKI.-** Le montant est soumis aujourd'hui à proposition au conseil municipal.

**M. TURPIN.-** La Civette est d'accord avec ce montant et cette démarche ?

**MME MARTELLE.-** Oui, car elle a une perte d'exploitation au niveau de la vente du tabac. Nous l'avons étudié.

**M. TURPIN.-** On a défini à la Civette un montant inférieur, c'est que l'on estime que son préjudice est moindre ; ils sont d'accord avec ce constat ?

**MME MARTELLE.-** Tout à fait.

**M. TURPIN.-** Ils l'ont validé ?

**M. LE MAIRE.-** Pour ne pas s'enliser sur ce dossier, je propose que l'on reprenne dossier par dossier et proposer au vote chacune des indemnisations présentées ; pour ce qui est de la Civette, d'après ce qui vient d'être rapporté, la commission n'a pas émis d'avis de montant d'indemnisation, mais reconnu une perte d'exploitation sur une partie de son chiffre d'affaires ; après, en lien avec les membres de la commission et du conseil municipal, il est proposé la somme de 1.500 € ; vous voterez comme vous le souhaitez ; prenons-les les uns après les autres.

**M. FENARDJI.-** Je reviens sur une question posée précédemment, la commission a-t-elle déterminé un périmètre ? Je n'ai pas eu de réponse.

**M. LE MAIRE.-** C'est le conseil municipal qui a souhaité un périmètre.

**M. FENARDJI.-** On l'avait dit, c'est toute la ville ?

**M. LE MAIRE.-** Toute la ville.

**M. FENARDJI.-** Quelqu'un en haut de l'avenue de Soissons peut prétendre avoir eu des problèmes à cause des travaux ? D'accord.

Si je comprends sur le plan de la forme, simplement, ce n'est pas la commission qui décide de verser, qui s'est entendue pour verser à la Civette les 1.500 € ?

**M. LE MAIRE.-** Sur l'ensemble des propositions, la commission n'a qu'un avis de proposition, après c'est le conseil municipal qui détermine.

**M. FENARDJI.-** La commission n'a pas statué, ni sur le montant, ni sur la Civette, on ne peut donc dire sur le plan de pure forme que « vu les avis de la commission d'indemnisation »...

**M. REZZOUKI.-** Il a raison.

**M. FENARDJI.-** On peut faire défiler les dossiers envisagés par la commission, pas celui-là, qui doit faire l'objet d'une délibération à part ; on peut délibérer valablement pour les trois, sauf pour la Civette ; ceux qui n'ont pas été envisagés par la commission ne peuvent pas faire l'objet de cette délibération ; on peut dire oui pour eux et le voter.

**M. BARDOUX.-** Sur les deux derniers dossiers, la commission a proposé une fourchette, le choix que l'on a fait était de se caler au milieu.

**M. FENARDJI.-** La commission a étudié, fait une proposition, on est bien dans la délibération.

**M. LE MAIRE.-** On enlève la première partie de délibération et on reviendra dessus tout à l'heure : Monsieur DOUCE, « Histoires d'Enfants », 4.000 € sur l'indemnité transactionnelle susceptible de lui être allouée. Avez-vous des avis contraires ?

**M. FRERE.-** On vote une provision ?

**M. LE MAIRE.-** Sur « Histoires d'Enfants », dossier approuvé par la commission.

**M. FRERE.-** Si demain on annonce 15.000 €, je m'engage sur 15.000 € ? C'est la question que je posais tout à l'heure.

**M. LE MAIRE.-** Tu t'engages sur le montant proposé là et s'il y a un autre examen pour M. DOUCE, on re-propose. Sur Histoires d'Enfants et l'indemnité transactionnelle susceptible de lui être allouée, nous votons.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Pour Sylvie CHEVALIER, là c'est à titre définitif, une convention sera signée, elle ne pourra pas solliciter de nouveau, les bilans ont été établis tels que ; nous votons.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Stéphane MEILLIER, à titre définitif ?

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Pour le quatrième dossier concernant Monsieur Frédéric DZIEWIATKA, sur proposition du conseil municipal, compte tenu du préjudice observé en matière de vente de tabacs, etc.

**M. REZZOUKI.-** Aujourd'hui l'ensemble des dossiers, la synthèse de la commission ne pouvait pas être distribué dans les pochettes ; l'ensemble des dossiers déposés par les commerçants sont disponibles au niveau du secrétariat général pour avoir la conclusion et les synthèses de la commission d'indemnisation ; pour la Civette, les raisons de la suspension faite sont formalisées dans le dossier, disponible au niveau du secrétariat ; est-ce dû à une baisse de chiffre d'affaires,

du bar ou est-ce dû au tabac ? L'ensemble des chiffres a été donné, les bilans et les comptes d'exploitation sont dans les dossiers de chaque commerçant.

**M. FRERE.-** On nous propose de voter une provision ou une indemnité ?

**M. REZZOUKI.-** C'est une provision.

**M. FRERE.-** Je voterai contre.

**M. BEAUVOIS.-** La commission a émis un avis défavorable.

**M. REZZOUKI.-** En l'état des éléments fournis, elle a estimé qu'il n'y avait pas de préjudice ; c'est à nous aujourd'hui d'évaluer ce préjudice. La commission n'émet pas d'avis défavorable.

**M. FENARDJI.-** Il faut une indemnisation, à part de l'avis de la commission, car on a institué cette commission d'indemnisation uniquement par une délibération. Identifier le conseil municipal à part, c'est déjuger cette commission mise en place, on ne peut donc passer que par la commission d'indemnisation, à moins de trouver un moyen pour verser cette somme sous un autre couvert.

**M. REZZOUKI.-** Pour conclure sur ce dossier, le représentant du Président du tribunal administratif qui préside la commission d'indemnisation du préjudice économique de la ville de Château-Thierry a été clair : aujourd'hui, la commission d'indemnisation ne reste qu'un outil de négociation, de situation d'arrangement à l'amiable ; il n'empêchera pas au conseil municipal de pouvoir délibérer autrement que l'avis rendu par cette même commission ; ce sont les propos même du représentant du Tribunal Administratif qui préside cette commission.

**M. TURPIN.-** Etant donné la situation de ce commerce, il est évident qu'il y a des préjudices quelque part, et comme c'est en terme de provision, il faut valider la démarche, quelles que soient la forme et la décision prise avant.

**M. FENARDJI.-** La démarche oui, mais la démarche déjuge la commission.

**M. TURPIN.-** La déjuger ne me gêne pas ; il faut valider comme cela.

**M. FENARDJI.-** L'idée de la commission est d'avoir un organe neutre, entre la municipalité et les commerces qui ont subi un préjudice, avoir quelqu'un de neutre qui évalue en dehors de toute pression politique ; mais là, on sort quelqu'un du chapeau en disant « on donne, même si la commission n'a pas jugé utile de ... »

**M. LE MAIRE.-** C'est ce que tu penses et ce n'est pas du tout la position de fonctionnement de la commission ; le juge l'a bien rappelé ; c'est le conseil municipal qui est souverain ; la présence du juge rend tout à fait réglementaires les arbitrages financiers qui seront émis ; même s'il a émis une réflexion, un avis, pour nous, et c'est ce qui a prévalu certainement à l'inscription de cette somme de 1.500 €, au-delà de l'avis du commissaire, il a subi un préjudice, ce n'est pas facile de travailler comme il l'a fait ; il a peut-être obtenu des rentrées d'argent dans le domaine de la boisson, car il y avait du monde, mais il a subi un vrai préjudice en matière de tabac et de jeux, et au vu de cette analyse, Marie-Eve et d'autres personnes ont souhaité proposer au conseil municipal une subvention à hauteur de 1.500 €, dans le cadre d'une indemnité transactionnelle, ce qui n'était pas l'avis de la commission en tant que telle.

**M. FENARDJI.-** Cela risque d'être un précédent ; qu'est-ce qui empêche que demain, quelqu'un qui n'est pas satisfait des résultats de la commission fasse état de ce qui vient d'être dit ?

**M. LE MAIRE.-** Le conseil municipal dans sa souveraineté décidera. Qui est pour cette proposition de 1.500 € qui n'a pas fait l'objet d'un avis avec un montant, c'est le conseil municipal qui propose 1.500 € pour l'exploitant de la Civette ?

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Contre : 3 (M. FILLION, M. FENARDJI et M. FRERE)***

**M. TURPIN.-** Il serait bien, si le préjudice est réel, que les commerçants puissent recevoir ces indemnités assez rapidement car certains sont à court de trésorerie.

**M. REZZOUKI.-** C'est l'objet de la délibération, pour autoriser le conseil municipal à accorder les provisions ; la commission est composée également du trésorier payeur général.

**M. TURPIN.-** Il faut que les provisions soient payées.

## **SPORTS**

### **34 – Stade municipal – Mise à disposition de terrain au profit de la CCRCT.**

**M. DUCLOUX.-** En date du 17 mai, nous avons autorisé Monsieur le Maire à acquérir deux parcelles sur les communes d'Etampes et de Nogentel ; nous vous demandons aujourd'hui qu'une partie de ces parcelles soit mise à disposition de la CCRCT pour agrandir le stade de rugby et construire de nouveaux vestiaires pour le rugby ; on vous demande l'autorisation de signer cette convention de mise à disposition avec la CCRCT.

**M. FILLION.-** On met à disposition d'une autre collectivité territoriale un aménagement payé par la commune ; a-t-on prévu une compensation ?

**M. DUCLOUX.-** La compensation est la création de vestiaires, financement à 100 % par la communauté de communes, et l'aménagement de deux terrains de rugby ; la valeur du terrain est loin d'avoir la valeur des aménagements qui seront faits.

**M. FILLION.-** Merci.

**M. LE MAIRE.-** Nous avons déjà eu cette discussion et les positions n'ont pas changé, je pense ; nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 32***

***Abstention : 1 (M. FENARDJI)***

### **35 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs.**

**M. DUCLOUX.-** Nous avons voté au mois de mars les subventions municipales pour les clubs sportifs et nous proposons aujourd'hui, sur des cas de demandes particulières, le vote de subventions à l'Athlétisme, au rugby, à l'association sportive Jules Verne, à l'aéro modélisme et au club de tennis ;

vous avez noté sur votre délibération les subventions proposées ; avez-vous des questions ?

**M. FENARDJI.-** Oui, est-ce que la commission sports s'est réunie ? Je pose la question aux services. Je n'ai pas reçu de convocation.

**M. DUCLOUX.-** Oui, c'est une bonne question ; j'ai Monsieur FENARDJI sur la liste ; Monsieur BOKASSIA, Madame BOUVIER et Monsieur FRERE l'ont eue, ils étaient présents, Monsieur BREME était absent.

**M. FENARDJI.-** J'ai toujours reçu toujours de manière très efficace tous les documents des services, sauf cette convocation.

**M. DUCLOUX.-** Voilà l'original, on fera très attention la prochaine fois et je demanderai aux services de bien envoyer la convocation ; j'y prendrai garde ; passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. LE MAIRE.-** Je voudrais saluer la performance de José BASTOS, notre collaborateur apprécié de tous, qui a réalisé une performance dans le cadre du championnat de France des communaux des dix kilomètres organisé dimanche dans la Somme ; il a terminé deuxième du championnat de France et a été l'Ambassadeur du Comité des œuvres sociales de la ville et de la communauté de communes car il a pris rang pour que ce championnat de France puisse être organisé au cours du prochain semi-marathon des femmes, bravo à José !

**CULTURE**

**36 – Restauration de tableaux – Demandes de subvention au Conseil général.**

**MME MAUJEAN.-** Ce tableau s'appelle « baptême du Christ » ; par cette délibération il s'agit de solliciter la participation du Conseil général sur les 2 projets suivants et je donne quelques explications : depuis 2000, ce tableau était initialement accroché à l'église Saint-Crépin, il a été porté à la restauration et attend toujours en l'église de Chézy sur Marne ; le cadre a été également restauré est prêt et donc attend en l'église de Chézy ; il s'agirait de faire rapatrier ce tableau et son cadre pour le remettre à l'endroit où il était précédemment accroché, en l'église de Saint-Crépin ; le Conseil Général qui a été sollicité pour cela serait prêt à nous financer à 100 % ; le coût comprendrait la dépose, la préparation au transport et la repose, et se monterait à 1.435 € ; le Conseil Général subventionnerait à hauteur de 1.200 € et resterait à la charge de la ville la TVA.

En revanche, à l'emplacement de ce tableau est actuellement accroché un autre tableau, qui ne porte pas de nom, qu'il s'agirait de décrocher et préparer pour un transport et un stockage éventuellement à l'Hôtel Dieu ; cette 2<sup>ème</sup> opération comprendrait des honoraires, plus 4 sessions de travaux étudiants à titre gratuit, et reviendrait à 11.266,32 € ; le Conseil Général serait prêt à financer 50 % du montant de cette opération et resterait à la charge de la ville 6.556,32 €.

**MME JACOB.-** Pour décrocher un tableau ?



**MME MAUJEAN.-** J'ai toute la liste de ce qui serait fait sur ce tableau, ce n'est pas simplement le décrocher ; c'est une proposition ; vous pouvez être d'accord ou pas, c'est en prenant les précautions d'usage de le décrocher, en y travaillant, en remettant un châssis neuf, plus les honoraires de la conservatrice.

**M. TURPIN.-** Il y a une modification de la délibération aussi, car les montants que j'entends ne sont pas ceux que je lis.

**MME MAUJEAN.-** La délibération est avare de chiffres effectivement.

**Dans la salle.-** Ce ne sont pas les bons chiffres.

**MME MAUJEAN.-** Si, ce sont les bons chiffres : 6.792 €, la part de la ville sur le deuxième tableau, plus la TVA qui reste à la charge de la ville sur le premier tableau, soit 235,20 € à la charge de la ville sur le premier tableau plus 6.756,32 € pour le 2<sup>ème</sup>, cela fait le montant indiqué.

**M. BEAUVOIS.-** 11.000 € pour décrocher un tableau, je vais le faire ; il y a une restauration ?

**MME MAUJEAN.-** Vous êtes libre de vous abstenir.

**M. BARDOUX.-** On le dépose ou on le restaure ?

**M. BEAUVOIS.-** Il est restauré ou pas ?

**M. REZZOUKI.-** C'est précisé sur la délibération : «après restauration».

**M. BEAUVOIS.-** C'est le premier.

**MME MAUJEAN.-** Le premier est restauré depuis l'an 2000, il s'agit juste de faire le transport entre Chézy et Saint-Crépin, c'est pris en charge intégralement et coûte 1.437 €.

**M. BEAUVOIS.-** Pour décrocher et raccrocher ?

**MME MAUJEAN.-** Pour le 2<sup>ème</sup>, il faut respecter des normes, mettre un châssis neuf, le dépoussiérer ...

**MME LEFEVRE.-** Si l'on vote pour l'un, on doit voter pour l'autre ?

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions ?

*(Rires)*

**M. FRERE.-** Au nom de quoi va-t-on s'occuper de ces tableaux ?

**MME MAUJEAN.-** Ils appartiennent à la ville. Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Pour : 30***

***Contre : 3 (M. FILLION, M. FENARDJI et M. FRERE)***

### **37 – Avenant n°3 à la convention de partenariat avec le Calicot.**

**MME MAUJEAN.-** Nous votons le renouvellement de la convention avec le Calicot pour 2011-2012, dans les mêmes conditions que l'année dernière, c'est-à-dire une subvention pour la saison artistique de 41.500 € et les subventions complémentaires de 19.000 € pour les frais de location et d'intervention du technicien.

**M. BEAUVOIS.-** Font-ils toujours le même nombre d'entrées ?

**MME MAUJEAN.-** Ils refusent toujours du monde dans la salle qui les accueille.

**M. BEAUVOIS.-** 60.000 € pour 1.000 entrées, c'est cher de subvention d'entraide.

**MME MAUJEAN.-** Je les ai reçus ce matin, nous travaillons sur un réel projet différent ; j'en parlerai en temps et en heure ; ils ont accepté de rester un an supplémentaire au cinéma-théâtre et la convention est renouvelée dans les mêmes conditions ; je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

## **EDUCATION JEUNESSE**

### **38 – Programme national nutrition santé – Demandes de subvention.**

**MME DOUAY.-** Château-Thierry est une ville active du PNNS, les actions de prévention et d'information sur l'équilibre alimentaire sont mises au long de l'année en place avec un forum intitulé « bien dans mon assiette, à l'aise dans mes baskets » ; le coût total de l'opération est de 44.700 € ; nous avons demandé des subventions et fait des appels à projets auprès de la DRAAF, pour une demande de 8.300 €, et également une demande auprès de la Fondation Bonduelle, pour 5.000 € ; je demande au conseil municipal d'approuver ce projet sachant que la DRAAF a accordé la subvention de 8.300 € ; je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à la solliciter ainsi que la fondation Bonduelle ainsi que tout autre financement éventuel.

Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Je mets au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**MME BOUVIER.-** C'est un très beau projet.

**MME DOUAY.-** Il date de 2006 au niveau de « Château-Thierry ville active ».

Il s'agit ensuite de « manger bon et bio » à la restauration collective ; nous cherchons à introduire plus d'aliments bios dans les repas ; nous avons estimé le projet à 5.150 € ; un autre appel à projet a été déposé auprès de la DRAAF pour un montant de 1.612 € et je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention qui a déjà été accordée par la DRAAF de toute façon ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Une demande de subvention cette fois-ci auprès de la Fondation Nestlé, « manger bien pour vivre mieux », si le dossier est accepté nous pouvons prétendre à 10.000 € ; je demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **39 – Journée de dépistage et de prévention – Demande de subvention au Conseil Général au titre du FDAL.**

**MME DOUAY.-** Pour terminer, le 8 octobre a lieu une journée de prévention dépistage autour du cancer et du diabète, maladies cardiovasculaires au palais des sports ; à ce titre, nous avons demandé une subvention de 400 € auprès du conseil général, le FDAL ; je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter tout autre financement potentiel ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

Je vous invite à venir nous retrouver le 8 octobre au Palais des sports.

### **40 – Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)**

**M. BEAUVOIS.-** On propose le renouvellement du chargé de mission chargé de coordonner le contrat urbain de cohésion sociale, poste créé depuis 2010 et renouvelé régulièrement ; il gère les contrats CUCS, contrat ACSE, le FPH, et tous les contrats de gestion urbaine ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

### **41 – Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.**

**M. BEAUVOIS.-** Il n'y a pas de vote, c'est uniquement un rapport, une information ; vous trouvez le rapport des pages 80 à 85 ; chaque année, la ville est éligible à la dotation de solidarité urbaine ; elle doit justifier a posteriori l'utilisation de cette dotation qui doit être faite sous 5 objectifs : citoyenneté, participation des habitants, amélioration du cadre de vie de la population, développement d'actions de prévention de la délinquance et de la médiation sociale, actions en direction de la jeunesse et médiation de proximité ; vous avez le détail complet des actions organisées par la ville ; avez-vous des questions sur ce rapport ?

***(Aucune intervention)***

### **42 – Fonds de participation des habitants (FPH)**

**M. BEAUVOIS.-** Suite à l'arrêt d'activité de la CNL, nous avons besoin d'une association pour porter le fonds de participation des habitants ; nous proposons que cette association soit « Clé pour tous » qui existe depuis plusieurs années et est très active au niveau des Vaucrises ; avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**43 – Ecole primaire la Madeleine – Classe de découverte – Participation financière de la Ville.**

**M. BEAUVOIS.-** Il s'agit d'une aide pour participer à un projet pédagogique, une classe de découverte en Thiérache ; la ville est sollicitée pour 300 €, avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**REMERCIEMENTS**

**QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

**44 – Motion refusant toute participation à l'établissement public territorial des grands lacs de Seine.**

**M. LE MAIRE.-** C'est un refus de participation financière à l'établissement public territorial des grands lacs de Seine ; vous avez la motion dans votre pochette : le projet est arrivé au milieu des vacances, avec vers une enquête publique ; notre territoire pourrait être sollicité à travers cet établissement public territorial des grands lacs de Seine, dans le cadre de la réhabilitation des ouvrages ; nous devons là encore dénoncer l'absence de concertation, la période fixée pour l'enquête publique pendant l'été et la demande de redevance en faveur de cet établissement ; l'on peut considérer que cette redevance serait un impôt supplémentaire pour nos habitants ; on trouve cela tout à fait incohérent car notre territoire est déjà largement pénalisé à travers la mise en œuvre du PPRI ; je sollicite l'avis du conseil municipal pour que nous puissions refuser cette demande de participation financière. Avez-vous des questions ?

***(Aucune intervention)***

Nous passons au vote.

**Résultats du vote :**

***Unanimité du Conseil municipal***

**M. FENARDJI.-** Une petite information sans polémique ; dans une visite sur le site de la ville de Château-Thierry je suis tombé par hasard sur un marché qui s'appelle « prestations de services pour la réalisation de la communication » ; pouvez-vous en dire quelque chose ? Qu'est-ce que cela recouvre ?

**M. LE MAIRE.-** C'est en cours, vous n'êtes plus en activité maintenant et vous pouvez également répondre à cette sollicitation.

**M. FENARDJI.-** Non, je n'ai pas de compétence particulière.

**M. LE MAIRE.-** Cela sera pour le prochain conseil municipal, c'est la reconduction d'un marché déjà énoncé qui passe sur le site de la ville ; si vous avez

des entreprises qui veulent répondre, il n'y a aucune difficulté ; avez-vous d'autres questions ?

**M. BOUTELEUX.-** Il me semble important de lire ce petit tract ; je vous prie de m'accorder un court instant d'explications nécessaires concernant l'évènement du dimanche 18 à Château-Thierry entre 10 et 12 heures ; vous connaissez mon engagement en matière de santé, de prévention et d'amélioration de la santé de nos concitoyens ; la démarche de dimanche répond parfaitement à ces objectifs et s'inscrit dans une vision globale de la politique de la ville, celle de donner aux habitants de Château-Thierry l'envie de s'approprier leur ville en bougeant ; tous nos concitoyens, hommes, femmes, de tout âge, porteur ou non de handicap, à mobilité réduite ou non, jeunes mamans et/ou futures mamans, avec ou sans poussette sont invités à participer à cette action ; il s'agit de chronométrer et mesurer les parcours usuels d'un point à l'autre de notre ville en mouvement et en pleine mutation, cela a été redit au cours du conseil municipal ; il s'agit d'inviter les concitoyens à bouger, à marcher plus en disposant alors de repères temporaux et spatiaux ; bouger devient un message prégnant de la santé ; le cursus d'activité physique prend une place de plus en plus prépondérante à côté du bien manger, on l'a vu dans le programme mis en place sur la ville. C'est l'affaire de tous.

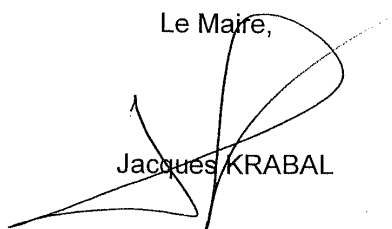
Je vous prie de relayer cette information auprès du plus grand nombre et vous invite à nous rejoindre dimanche ; je voulais marquer les esprits, je déborde un peu, il y a eu l'appel du 18 juin, il y aura désormais celui du 18 septembre à Château-Thierry ; les enjeux et circonstances ne sont bien sûr pas comparables, mais ce moment, dimanche 18 septembre est un moment fort ; il s'agit de la santé pour tous, à côté des nombreuses actions déjà mises en place, à Château-Thierry depuis l'élection ; venez nombreux ; il y a d'autres actions actuellement sur la démographie médicale, la ville est engagée depuis que nous sommes en place.

Je vous demande de venir dimanche, car c'est important ; le but est que l'on puisse mesurer si l'on va de la gare à la mairie que cela prend tant de temps ; c'est important et vous aurez plus tard dans la ville un système de fléchage permettant de dire « pour aller de là à là, il faut tant de temps » ; on peut mailler tout le territoire de la ville ; c'est important dans le cadre d'une ville PNNS de faire cela ; c'est l'affaire de tous, et il est important de faire passer ce message ; je demande à la presse de relayer l'information.

**M. LE MAIRE.-** Un point presse a été fait là-dessus ; ce conseil municipal a montré que nous étions en bonne santé, sans problème ; je vous souhaite une bonne soirée.

*(La séance est levée à 22 heures 55)*

Le Maire,



Jacques KRABAL

Le Secrétaire de Séance,



Frédéric BARDOUX

## SOMMAIRE

1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal (M.FLEURY GOBERT) .....	2
2 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2011. ....	5
3 – Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT. ....	6
A – Mise à disposition de locaux à l'association « Aisne Jalmalv en Omois » .....	6
B – Mise à disposition de locaux au Photo-Club Arc-En-Ciel. ....	6
C – Mise à disposition de terrains aux sociétés GTIE et SASVM. ....	6
D – Bail commercial avec la SARL « Au bonheur de la faim ». ....	6
E – Acceptation de dons.....	6
F – Action en justice devant le Tribunal Administratif d'Amiens.....	6
G – Tarifs municipaux.....	6
H – Marchés publics – procédure adaptée.....	6
URBANISME .....	21
4 – Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le PADD .....	21
5 – Acquisition de la parcelle cadastrée A3 n°422 (rue Charles Martel).....	28
6 – Acquisition de la parcelle cadastrée AS n°696 (rue Roger CATILLON). ....	29
7 – Acquisition de la parcelle cadastrée AZ n°535 (Rue de la métairie).....	29
8 - Cession de la parcelle cadastrée BR n°202 (se nte rurale des corbeaux) .....	29
9 – Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AM n°19 (rue des écoles) .....	30
10 – Cession de la cellule commerciale située sur parcelle BW n°7 (avenue Otmus).30	
AFFAIRES GENERALES .....	32
11 – Commissions municipales - Composition.....	32
12 – Centre communal d'action sociale – Désignation d'un représentant. ....	33
13 – Comité des œuvres sociales du personnel – Désignation d'un représentant.....	33
PERSONNEL.....	33
14 – Tableau des emplois permanents – Modification. ....	33
15 – Chantier d'insertion - Renouvellement du contrat du responsable d'équipe.....	34
FINANCES.....	34
16 – Décision modificative n°1 budget général. ....	34
19 – Taxe locale sur la publicité extérieure – Modification.....	35
20 – Taxe locale sur la consommation finale d'électricité. ....	36
21 – Marché d'assurance de la flotte automobile – Avenant n°1. ....	38
17 – Taxe foncière – Suppression de l'exonération des constructions nouvelles.....	38
18 – Taxe d'habitation : abattement en faveur des personnes handicapées .....	40
23 – Subvention exceptionnelle en faveur de la Corne de l'Afrique.....	41
22 – Comité des Fêtes Jean de La Fontaine – reversement des droits de place.....	41
ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE.....	41
24 – Adhésion de la Ville au collectif « Carmen ».....	41
INTERCOMMUNALITE .....	43
25 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.....	43
26 – CCRCT – Schéma de développement éolien. ....	44
27 – USEDA – Contribution réseau électrique - Transfert de compétence .....	44
28 – SARCT – Rapport annuel 2010 sur le service public d'assainissement. ....	44
TRAVAUX.....	45
29 – DETR – Demandes de subvention. ....	45
30 – Terrain multisports extérieur Blanchard – Demandes de subvention. ....	47
31 – Fonds départemental de solidarité – Travaux de voirie. ....	49
32 – Fonds départemental de solidarité – Demande de subvention suite à un orage.49	
33 – Commission d'indemnisation du préjudice économique. ....	50

SPORTS .....	55
34 – Stade municipal – Mise à disposition de terrain au profit de la CCRCT. ....	55
35 – Subventions exceptionnelles aux clubs sportifs. ....	55
CULTURE .....	56
36 – Restauration de tableaux – Demandes de subvention au Conseil général. ....	56
EDUCATION JEUNESSE .....	58
38 – Programme national nutrition santé – Demandes de subvention. ....	58
39 – Journée de dépistage – Demande de subvention au Conseil Général.....	59
40 – Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) .....	59
41 – Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine.....	59
42 – Fonds de participation des habitants (FPH) .....	59
43 – Ecole primaire la Madeleine – Classe de découverte – Participation financière .	60
REMERCIEMENTS .....	60
QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS.....	60
44 – Motion refusant toute participation à l'établissement public Lacs de Seine. ....	60